



Conseil général de Dizy

Conseil général du mardi 16 juin 2020

Salle de gymnastique de Cuarnens, 20h00

Ordre du jour

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Election du président
4. Election du vice-président
5. Election des suppléants scrutateurs du Conseil
6. Election des suppléants scrutateurs du bureau de vote
7. Préavis no 1/2020 : Rapport de gestion et comptes 2019
8. Préavis no 2/2020 : Complément de crédit budgétaire
9. Préavis no 3/2020 : Autorisation de vendre les actions de SAPJV
10. Préavis no 4/2020 : Etude pour la réfection de la route cantonale RC169-IL-S
11. Propositions individuelles (à soumettre par écrit au Président au moins 3 jours ouvrables avant la séance)
12. Questions, vœux, remerciements et divers

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Je n'ai pas la possibilité de vous envoyer les préavis et le dernier procès-verbal en photocopies, je vous saurai gré de m'envoyer un mail à christine-reymond@bluewin.ch et je vous enverrai des copies par e-mail. Pour les personnes qui n'ont pas de mail, merci de me téléphoner au no 078 822 20 18.
- En raison de la crise du COVID-19, nous avons mis en place cette séance en respect des mesures de sécurité selon les recommandations de l'OFSP et avec l'aval de la préfecture
- La séance se tiendra à la salle de gymnastique de Cuarnens car notre salle villageoise est trop exiguë au vu des recommandations ci-dessus.
- Nous avons besoins de quelques bénévoles dès 19h00 pour la mise en place et après la séance pour les rangements. Merci de me contacter si vous pouvez nous rendre ce service.
- Nous vous recommandons de ne pas vous grouper par voiture et de ne prendre éventuellement qu'un seul passager à l'arrière. Les personnes qui n'auraient pas de moyen de locomotion peuvent m'appeler au 078 822 20 18 afin de trouver une solution
- Vous trouverez du gel hydroalcoolique et des masques chirurgicaux 3 plis à disposition à l'entrée
- Nous vous remercions d'arriver en avance et de vous conformer aux instructions que nous vous donnerons sur place pour l'entrée dans le bâtiment
- Nous vous rappelons de vous saluer sans vous toucher en gardant la distanciation sociale et de respecter les recommandations émises par les autorités fédérales, qui seront en vigueur à cette date

Au plaisir de vous voir, de loin, et en vous remerciant d'avance pour votre discipline et vos efforts, je vous adresse mes salutations les meilleures.

Pour le Bureau du Conseil, la secrétaire

Christine Reymond



Au Conseil Général

Municipalité de Dizy

Dizy, le 27 avril 2020

Préavis no 1/2020 : Rapport de gestion et comptes 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. But

Le présent préavis demande l'approbation du rapport de gestion et l'acceptation des comptes de la commune pour l'année 2019 par le Conseil Général.

II. Explications

Les comptes 2019 présentent un excédent de revenus de CHF 93'477.26. Ce résultat est dû à une importante rentrée d'impôts. Selon une simulation (calculée large) effectuée par la Fiduciaire, un montant de CHF 53'208.00 a été viré sur le compte "passifs transitoires péréquation" au bilan. Cela représente la différence que nous devrions payer en 2020. L'amortissement supplémentaire (compte 353.332.0) ainsi que le prélèvement sur fonds de réserve (compte 353.480) concernent les abris PC. Nous avons également prélevé dans les comptes fonds de réserve déchets, épuration et eau afin d'équilibrer les dits comptes.

Nous portons également à votre connaissance que la fiduciaire, chargée de la révision de nos comptes, a effectué son contrôle en date du 8 avril 2020.

III. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 1/2020, « Rapport de gestion et comptes 2019»
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter les comptes communaux de l'année 2019.
2. d'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge.

Au nom de la Municipalité

La syndique

La secrétaire

Mme Véronique Brocard

Mme Desgranges Dominique

Déléguée municipale : Mme Véronique Brocard, Syndique

Annexes : - Comptes 2019 - rapport de gestion 2019

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	187 215.90	19 317.25	223 400.00	12 000.00	193 278.75	17 102.94
10	Autorités	34 991.75		46 000.00		40 922.25	
101	Conseil communal	3 402.50		6 000.00		5 238.00	
101.300.0	Jetons de présence-Commissions-Bureau	3 402.50		6 000.00		5 238.00	
102	Municipalité	31 589.25		40 000.00		35 684.25	
102.300.0	Traitement des municipaux	22 743.00		25 000.00		22 743.00	
102.306.0	Indemnités et vacations	8 846.25		15 000.00		12 941.25	
11	Administration	116 913.15	19 197.25	141 600.00	12 000.00	118 066.00	16 982.94
11.301.0	Traitement du personnel	40 472.55		45 000.00		41 031.50	
11.303.0	Assurances sociales	13 553.25		15 000.00		14 033.65	
11.304.0	Caisse de retraite	6 559.00		7 000.00		6 286.60	
11.305.0	Assurances accident et maladie	7 712.15		12 000.00		8 456.40	
11.309.0	Autres charges	5 934.70		6 000.00		8 634.55	
11.310.0	Imprimés et fournitures de bureau	788.00		2 000.00		1 058.45	
11.311.0	Achat mobilier et matériel	42.90		500.00			
11.315.0	Entretien installations	1 879.80		1 500.00		1 644.15	
11.317.0	Réceptions et manifestations	5 150.00		5 000.00		4 208.30	
11.317.1	Manifestation spéciale	2 500.00		2 000.00			
11.318.0	Honoraires et prest. Service	8 919.75		10 000.00		8 121.50	
11.318.5	Honoraires et frais d'expertises	2 261.70		2 500.00		3 846.70	
11.319.0	Cotisations	2 440.00		2 500.00		2 279.75	
11.319.1	Cotisation piscine La Sarraz	11 481.90		11 500.00		12 074.95	
11.319.2	Cotisation ARCAM	1 900.70		2 000.00		1 850.90	
11.319.3	Cotisation Piscine des Chavannes	666.00		700.00		687.00	
11.319.4	Géoportail CartoJuraLéman	709.00		9 200.00		938.00	
11.352.0	Part à des charges autres comm. /état civil	841.75		4 700.00		613.60	
11.365.0	Dons, aides et subventions casuels	1 600.00		1 500.00		1 500.00	
11.365.1	Dons sociétés locales	1 500.00		1 000.00		800.00	
11.431.0	Emoluments et permis		8 646.00		4 000.00		1 967.60
11.436.0	Remboursement, ristourne		10 551.25		8 000.00		15 015.34
15	Affaires culturelles, loisirs	2 175.50		2 300.00		2 118.50	
15.351.0	Ecole de musique LEM	2 175.50		2 300.00		2 118.50	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
16	Tourisme	350.00	120.00	500.00		752.50	120.00
16.300.0	Tourisme - vacations	350.00		500.00		752.50	
16.431.0	Remboursement		120.00				120.00
18	Transports publics	32 785.50		33 000.00		31 419.50	
18.352.7	Transports publics ligne bus Dizy-Cossonay-Gare	32 785.50		33 000.00		31 419.50	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FINANCES	217 177.90	959 882.95	176 455.00	879 266.00	220 633.90	896 676.02
21	Impôts	10 794.46	924 922.55	7 500.00	760 450.00	9 185.90	777 964.67
21.318.0	Frais de perception des impôts	5 012.25		4 000.00		4 776.21	
21.329.0	Intérêts rémunérateurs	149.67		500.00		448.23	
21.330.0	Défalcations	5 632.54		3 000.00		3 961.46	
21.400.1	Impôt sur le revenu		617 595.96		600 000.00		657 897.18
21.400.2	Impôt sur la fortune		188 615.29		85 000.00		7 829.52
21.400.3	Impôt à la source		4 626.97		2 000.00		9 876.12
21.401.1	Impôt sur le bénéfice personnes morales		33 085.95		15 000.00		50 118.60
21.401.2	Impôt sur le capital personnes morales		30.15		500.00		319.90
21.402.0	Impôt foncier		37 590.60		37 000.00		36 349.65
21.404.0	Droits de mutation		16 212.20		5 000.00		135.65
21.406.1	Impôt sur les chiens		850.00		850.00		750.00
21.409.1	Impôt récupéré après défalcations						1 558.25
21.410.0	Patentes de boissons et tabac		100.00		100.00		100.00
21.411.0	Concession-redevance CVE		6 917.35		7 000.00		6 336.90
21.422.0	Intérêts de retard et frais de rappel		1 864.58		3 000.00		3 633.35
21.441.0	Recettes cant.-gains imm.-taxe cant.séjour		17 433.50		5 000.00		
21.451.0	Participation et remboursement du canton						3 059.55
22	Service financier	206 383.44	34 960.40	168 955.00	118 816.00	211 448.00	118 711.35
22.318.0	Frais bancaires	396.89		500.00		396.00	
22.330.1	Débiteurs Commune	1 002.55					
22.352.0	Fonds péréquation charges	204 984.00		168 455.00		211 052.00	
22.422.0	Revenu des capitaux du patrimoine financier		9 922.40		10 000.00		9 895.35
22.424.0	Revenu patrim. financier: gravier, terrain				25 000.00		25 000.00
22.452.0	Fonds péréquation revenus		22 076.00		83 816.00		83 816.00
22.452.3	Fonds de péréquation - exercice précédent		2 962.00				

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	DOMAINES ET BATIMENTS	103 373.25	133 803.00	85 600.00	106 120.00	140 886.34	177 709.11
31	Terrain	40 587.30	42 818.05	20 500.00	19 000.00	20 367.10	18 409.00
31.300.0	Vacations des municipaux	2 231.25		5 000.00		1 487.50	
31.314.0	Entretien des terrains			500.00			
31.318.0	Honoraires et services	38 356.05		15 000.00		18 879.60	
31.423.0	Locations des terrains et mises		19 221.00		19 000.00		18 409.00
31.451.0	Subventions cantonales et fédérales		23 597.05				
32	Forêts	7 391.00	635.00	9 500.00	3 500.00	4 773.75	1 010.00
321	Forêts	7 391.00	635.00	9 500.00	3 500.00	4 773.75	1 010.00
321.300.0	Vacations des municipaux	1 627.50		2 000.00		1 277.50	
321.309.0	Autres charges			1 000.00			
321.313.0	Achat divers	180.00					
321.314.0	Entretien des forêts			800.00		353.10	
321.318.0	Gestion technique	5 583.50		5 700.00		3 143.15	
321.435.0	Mises et ventes		635.00		500.00		1 010.00
321.451.0	Participations et rembours. du canton				3 000.00		
35	Bâtiments communaux	55 394.95	90 349.95	55 600.00	83 620.00	115 745.49	158 290.11
351	Refuge	307.40	140.00	3 100.00	200.00	81.10	40.00
351.314.0	Entretien du refuge	238.55		3 000.00			
351.318.0	Honoraires et Services	68.85		100.00		81.10	
351.423.0	Réservations		140.00		200.00		40.00
352	Congélateur	3 221.70	3 034.00	2 500.00	3 000.00	4 219.93	3 256.00
352.312.0	Energie	2 771.50		2 000.00		2 531.55	
352.313.0	Achat fournitures,march.,produits entretien					56.00	
352.314.0	Entretien du congélateur	450.20		500.00		1 632.38	
352.423.0	Location des cases et chambre froide		3 034.00		3 000.00		3 200.00
352.431.0	Remboursement						56.00

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
353	Bâtiments	51 865.85	87 175.95	50 000.00	80 420.00	111 444.46	154 994.11
353.300.0	Vacations des municipaux	612.50		1 500.00		717.50	
353.301.0	Salaire			2 000.00		1 315.00	
353.311.0	Achat de matériel, mobilier	64.90					
353.312.0	Energie	7 400.35		6 500.00		4 108.10	
353.313.0	Achat fournitures,march.,produits entretien	914.70		500.00		597.45	
353.314.0	Entretien des bâtiments	31 991.65		25 000.00		26 457.30	
353.318.0	Honoraires et services	6 727.30		6 000.00		5 566.95	
353.318.1	Honoraires gérance	4 154.45		8 500.00		5 068.06	
353.332.0	Amortissement supplémentaire					67 614.10	
353.427.0	Locations ordinaires		81 718.80		78 000.00		85 200.01
353.427.1	Locations diverses		1 073.00		500.00		260.00
353.427.2	Location garage		1 920.00		1 920.00		1 920.00
353.436.0	Remboursement tiers		2 464.15				
353.480	Prélèvement sur fonds de réserve						67 614.10

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	TRAVAUX	201 924.87	115 960.05	218 294.00	87 000.00	204 740.00	113 088.12
43	Routes	79 194.05	60.00	78 000.00		71 155.05	
43.300.0	Vacations municipaux	507.50		1 000.00		567.75	
43.301.0	Salaire	1 644.00		2 000.00		540.00	
43.312.0	Eclairage public	2 616.10		3 000.00		2 313.00	
43.313.0	Matériels divers	25 611.00		7 000.00		6 633.50	
43.314.0	Entretien des routes	4 792.40		20 000.00		20 021.55	
43.318.0	Honoraires et services	44 023.05		45 000.00		41 079.25	
43.436.0	Remboursement de tiers		60.00				
44	Parcs, promenades, cimetières	6 830.70		9 334.00		20 236.70	
44.300.0	Vacations municipaux			500.00		140.00	
44.301.0	Salaire					90.00	
44.311.0	Achat de matériel, machines	1 094.45		4 000.00		3 123.90	
44.314.0	Entretien	926.20		1 000.00		11 096.45	
44.318.0	Honoraires et services	1 476.05		1 500.00		2 452.35	
44.322.0	Intérêts passifs	1 000.00				1 000.00	
44.331.0	Amortissement place de jeux et cimetière	2 334.00		2 334.00		2 334.00	
45	Ordures ménagères et décharge	26 462.35	26 462.35	27 250.00	27 000.00	28 885.02	28 885.02
45.300.0	Vacations municipaux	245.00		1 000.00		1 592.50	
45.301.0	Ordures : salaires	840.00		1 000.00		1 862.50	
45.311.0	Achat matériel, (containers)	345.00		1 000.00		2 252.07	
45.314.0	Entretien: déchetterie	103.40					
45.318.0	Honoraires et services déchets	14 213.00		14 000.00		14 315.60	
45.318.1	Déchets carnés	387.25		500.00		295.65	
45.318.2	Vieux papier et déchets encombrants	5 367.90		6 000.00		5 431.15	
45.318.3	Déchets compostables	3 191.25		2 000.00		1 665.00	
45.318.5	Verres	1 169.65		1 500.00		1 169.65	
45.318.6	Alu - Fer	210.30		250.00		300.90	
45.381.1	Attribution à fonds de réserve	389.60					
45.434.0	Taxe élimination des ordures		15 928.00		16 000.00		16 324.00
45.435.0	Produits de récupération(verres et fer)		1 835.40		2 000.00		1 601.80
45.435.1	Rétrocession (taxe au sac)		7 850.60		8 000.00		7 776.45
45.436.0	Remboursement, ristourne, déchets carnés		848.35		1 000.00		433.00
45.480.0	Prélèvement fonds de réserve						2 749.77

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
46	STEP	89 437.77	89 437.70	103 710.00	60 000.00	84 463.23	84 203.10
46.300.0	Vacations municipaux	1 067.50		1 000.00		210.00	
46.311.0	Achat matériel	1 205.20					
46.312.0	Energie	12 960.00		30 000.00		33 632.35	
46.313.0	Fournitures	3 876.01		8 000.00		4 445.31	
46.315.0	Entretien épuration	102.60		10 000.00		2 065.95	
46.318.0	Honoraires et prestations de service	32 896.50		40 000.00		30 609.80	
46.322.0	Intérêts passifs	3 572.86		4 600.00		3 389.82	
46.331.0	Amortissement PGEE	10 110.00		10 110.00		10 110.00	
46.381.0	Attribution à fonds de réserve	23 647.10					
46.434.0	Epuration : taxes		59 768.50		60 000.00		58 210.50
46.434.1	Taxes raccordement épuration		24 300.00				
46.436.0	Remboursement		5 369.20				2 345.50
46.480.0	Prélèvement sur fonds de réserve						23 647.10

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	106 507.00	25 102.73	115 950.00		119 132.21	10 876.32
51	Enseignement primaire	76 747.50		80 950.00		84 621.41	
51.300.0	Vacations	157.50		1 000.00		4 161.56	
51.319.0	Cotisation ASICOVV	1 110.00		36 000.00		36 499.85	
51.352.0	Ecolage	75 480.00		43 950.00		43 960.00	
52	Enseignement secondaire	28 040.00	25 102.73	33 000.00		32 960.00	10 876.32
52.352.0	Ecolage	28 040.00		33 000.00		32 960.00	
52.436.0	Remboursement		25 102.73				10 876.32
54	Orientation professionnelle	321.60		400.00		300.80	
54.352.0	Office orientation professionnelle	321.60		400.00		300.80	
58	Temples et cultes	1 397.90		1 600.00		1 250.00	
58.301.0	Salaire organistes			200.00			
58.309.0	Autres charges	252.90		200.00		135.00	
58.365.0	Participation paroisse catholique	1 145.00		1 200.00		1 115.00	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
6	POLICE	46 499.80	182.20	39 267.00		42 622.15	
60	Administration			300.00		297.50	
60.300.0	Vacation des municipaux			300.00		297.50	
61	Corps de police	34 933.00	79.00	26 817.00		30 408.00	
61.351.0	réforme policière	34 933.00		26 817.00		30 408.00	
61.436	Remboursement réforme policière année précédente		79.00				
63	Police sanitaire	27.95		50.00		32.60	
63.318.0	Honoraires et services	27.95		50.00		32.60	
65	Défenses contre l'incendie	6 191.35	103.20	6 810.00		7 100.15	
65.300.0	Vacations des municipaux	122.50		300.00		122.50	
65.301.0	Soldes et indemnités CSP	6 068.85		6 510.00		6 507.65	
65.315.0	Entretien du matériel					470.00	
65.436.0	remboursement		103.20				
66	Protection civile	5 347.50		5 290.00		4 783.90	
66.300.0	Vacations municipalité	332.50		500.00		210.00	
66.309.0	Autres charges	5 015.00		4 790.00		4 573.90	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
7	SECURITE SOCIALE	244 593.60	3 944.00	206 284.00		201 103.90	422.00
72	Prévoyance sociale cantonale	217 896.60	3 944.00	178 929.00		174 632.10	422.00
72.300.0	Vacation des municipaux	1 312.50		1 000.00		875.00	
72.351.0	Pr.compl.AVS/AI-prév.aide soc.-prot.jeunesse	183 303.00		141 609.00		148 634.00	
72.352.0	Accueil de jour	33 281.10		36 320.00		25 123.10	
72.436.0	Remboursement		255.00				422.00
72.451.0	Facture sociale retour exercice précédent		3 689.00				
73	Santé publique	26 697.00		27 355.00		26 471.80	
73.352.0	Prestations sociales	5 829.00		5 600.00		5 403.80	
73.365.0	AVASAD, ambulance	20 868.00		21 755.00		21 068.00	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
8	SERVICES INDUSTRIELS	70 400.25	70 400.25	67 142.00	37 000.00	82 869.13	82 869.13
81	Service des eaux	70 400.25	70 400.25	67 142.00	37 000.00	82 869.13	82 869.13
81.300.0	Vacations des municipaux	1 591.25		2 000.00		1 487.50	
81.311.0	Achat matériel, compteurs	7 367.95		20 000.00		7 804.90	
81.312.0	Energie	22.95		100.00			
81.315.0	Entretien réseau et station pompage	28 155.40		10 000.00		14 971.20	
81.315.1	Démolition réservoir communal					27 306.85	
81.318.0	Honoraires et prestations de service	23 614.05		25 000.00		21 722.65	
81.322.0	Intérêts passifs	2 106.65		2 500.00		2 034.03	
81.331.1	Amortissement PDDE	7 542.00		7 542.00		7 542.00	
81.434.0	Eau : taxes de raccordement		16 200.00				
81.435.0	Ventes d'eau et concessions		26 465.75		27 000.00		19 973.25
81.435.1	Réserve entretien réseau-finance abonnement		10 631.30		10 000.00		10 864.00
81.436.0	Remboursement		3 076.40				4 000.00
81.481.0	Prélèvements sur fonds spéciaux		14 026.80				48 031.88

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total</i>	1 177 692.57	1 328 592.43	1 132 392.00	1 121 386.00	1 205 266.38	1 298 743.64
	<i>Excédent</i>		150 899.86	11 006.00			93 477.26

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Comptes 2019			
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9	BILAN			2 132 670.80	2 132 670.80	1 996 583.48	1 996 583.48
91	ACTIF			2 132 670.80		1 996 583.48	
910	DISPONIBILITES			774 695.18		719 348.48	
9100	Caisse			495.55		435.40	
9100.0	Caisse			495.55		435.40	
9101	Compte de chèque postaux			762 898.53		678 571.83	
9101.0	Chèques postaux			762 898.53		678 571.83	
9102	Banques			11 301.10		40 341.25	
9102.0	B.C.V. /C.C. 572.266.0			11 237.80		40 291.95	
9102.1	BCV S 5337.24.44 (toiture chalet)			63.30		49.30	
911	DEBITEURS			243 499.67		207 742.81	
9111	Comptes-courants débiteurs			72 549.40		51 825.80	
9111.0	Débiteurs			69 076.55		48 362.45	
9111.1	A.F.C. Impôt anticipé à récupérer			3 472.85		3 463.35	
9112	Impôts à encaisser			170 950.27		155 917.01	
9112.0	Impôts Personnes physiques			118 624.98		113 754.45	
9112.1	Impôts Personnes morales			9 205.57-		12 316.91-	
9112.2	Impôts source			4 670.32		6 386.49	
9112.3	IA supputé/récupéré			56 860.54		48 092.98	
912	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.			503 340.35		497 340.00	
9120	Titres & placements			221 239.35		215 239.00	
9120.1	C.E.D.C. compte épargne placement 30.455.815.467.9			201 269.95		201 556.20	
9120.6	C.E.D.C. Compte courant 20 5.106.102.03			19 969.40		13 682.80	
9123	Terrains & bâtiments			282 101.00		282 101.00	
9123.0	Terrains et bâtiments			282 101.00		282 101.00	
913	ACTIFS TRANSITOIRES			33 962.55		23 683.49	
9139	Actifs transitoires			33 962.55		23 683.49	
9139.0	Actifs transitoires salaires					585.00	
9139.5	Actifs transitoires divers			33 962.55		23 098.49	
914	PATRIMOINE ADMINISTRATIF			547 173.05		518 468.70	

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Comptes 2019	
		actifs	passifs	actifs	passifs
9141	Ouvrages génie civil			2.00	2.00
9141.0	STEP			1.00	1.00
9141.1	Déchetterie			1.00	1.00
9143	Bâtiments & constructions			56 650.50	54 316.50
9143.0	Construction eau-gaz			1.00	1.00
9143.2	Cimetière			17 626.80	16 459.80
9143.3	Place de jeux			39 022.70	37 855.70
9144	Installations S.I.			397 519.55	371 149.20
9144.1	PGEE			229 635.85	219 525.85
9144.2	PDDE			167 883.70	151 623.35
9145	Forêts			93 000.00	93 000.00
9145.0	Forêts			93 000.00	93 000.00
9146	Mobilier, machines			1.00	1.00
9146.0	Mobilier et matériel			1.00	1.00
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS			30 000.00	30 000.00
9153	Titres & papiers-valeurs			30 000.00	30 000.00
9153.0	Papiers-valeurs			23 000.00	23 000.00
9153.1	Actions SAPJV			7 000.00	7 000.00
92	PASSIF			2 132 670.80	1 996 583.48
922	EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME			509 777.00	489 787.00
9220	Emprunts hypothécaires			509 777.00	489 787.00
9220.0	Emprunt BCV - PGEE			298 600.00	286 150.00
9220.1	Emprunt BCV - PDDE			211 177.00	203 637.00
925	PASSIFS TRANSITOIRES			170 666.83	103 135.10
9259	Passifs transitoires			170 666.83	103 135.10
9259.0	Passifs transitoires			61 081.83	48 898.10
9259.1	Passifs transitoires péréquation			109 585.00	54 237.00
928	FONDS DE RESERVE			1 098 502.20	956 459.35

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Comptes 2019	
		actifs	passifs	actifs	passifs
9280	Fonds rés. recettes affectées			546 444.55	472 015.80
9280.1	Fonds de réserve eau			488 454.65	440 422.77
9280.2	Fonds de réserve déchets			34 342.80	31 593.03
9280.3	Fonds réserve épuration			23 647.10	
9281	Fonds de renouvellement			2 000.00	2 000.00
9281.3	Fonds de réserve forestière			2 000.00	2 000.00
9282	Fonds de réserve			550 057.65	482 443.55
9282.0	Provision pour pertes sur débiteurs			30 000.00	30 000.00
9282.1	Fonds de réserve général			373 996.65	373 996.65
9282.2	Fonds de réserve protection civile			142 950.00	75 335.90
9282.3	Fonds de réserve péréquation			3 111.00	3 111.00
929	CAPITAL			353 724.77	447 202.03
9290	Capital			353 724.77	447 202.03
9290.0	Capital			353 724.77	447 202.03

Bilans comparés

Rubrique	Titre			Comptes 2018		Comptes 2019	
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
	<i>Total</i>			2 132 670.80	2 132 670.80	1 996 583.48	1 996 583.48
	<i>Excédent</i>						



Municipalité de DIZY

**Rapport
de gestion
2019**

1. Administration générale

1.1. UCV2019

La Journée des communes vaudoises 2019 a eu lieu le 15 juin 2019 à Cossonay. Elle était organisée par les communes de Cossonay, Dizy, Gollion, La Chaux et Senarclens avec l'aide des jeunes de chaque village.

1.2. CartoJuraLeman

La Municipalité a mandaté le bureau DTP Sa pour le transfert de son cadastre souterrain à la plateforme informatique de CartoJuraLeman (CJL). Après leur transformation, la transmission à CJL des géodonnées de Dizy a débuté au début de l'été.

2. Finances

2.1. Détail des dépenses supplémentaires

Le Conseil Général a accordé à la Municipalité l'autorisation générale de dépenses supplémentaires pour la législature 2016 – 2021 pour un montant maximal de Frs. 80'000.00 par an, dont voici le détail pour l'année 2019 pour un total de Frs. 29'525.50 :

- Interventions pour différents travaux sur le réseau de distribution d'eau : frs. 13'198.00
- Révision extincteurs : frs. 470.00
- Mise en place d'une rampe avec mains courantes au cimetière : frs. 11'096.45
- Constitution d'une servitude pour les abris PC communaux : frs. 1'585.00
- Achat d'un nouveau drapeau : frs. 3'176.05

2.2. Comptes 2019

La fiduciaire Fiprom a été mandatée pour la révision des comptes 2019. Elle a effectué le contrôle le 8 avril 2020. Selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes au règlement sur la comptabilité des communes.

Les comptes 2019 présentent un excédent de revenus de Frs. 93'477.26. Ce résultat est dû à une importante rentrée d'impôts. Un compte "passifs transitoires péréquation" a été créé au bilan pour un montant de CHF 53'208.00, ce qui représente (selon une simulation effectuée par la fiduciaire) la différence que nous devons payer en 2020. L'amortissement supplémentaire (compte 353.332.0) ainsi que le prélèvement sur fonds de réserve (compte 353.480) concernent les abris PC.

Nous avons également prélevé dans les comptes fonds de réserve déchets, épuration et eau afin d'équilibrer les dits comptes.

2.3. Participations Valorsa

1.	<i>Le nom et la forme juridique de l'organisation</i>	VALORSA SA, société anonyme
2.	<i>Les activités et les tâches publiques à effectuer</i>	Selon la loi vaudoise sur la gestion des déchets, le périmètre Ouest, en l'occurrence la société, Valorsa SA est la structure à laquelle les tâches communales (article 14) ont été

		déléguées (art. 15). Selon ses statuts, Valorsa SA fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets. Elle encourage et favorise la collecte séparée des déchets recyclables.
3.	<i>L'ensemble du capital de l'organisation et la part de la collectivité</i>	Capital social de 6,8 millions entièrement libéré. Les 101 actionnaires sont des communes vaudoises. Part de la collectivité : 0.13 %
4.	<i>La valeur d'acquisition et la valeur comptable de la participation</i>	Valeur d'acquisition : frs. 8'800.00 Valeur comptable : frs. 1.00 - complètement amortie.
5.	<i>Les principales autres parties intéressées</i>	Les 100 autres communes actionnaires
6.	<i>Les participations propres de l'organisation</i>	Valorsa SA détient 3.23 % de son propre capital actions. Valorsa SA est actionnaire à 36.03% de l'usine d'incinération TRIDEL SA.
7.a	<i>Les flux financiers pendant l'année de référence entre collectivité et organisation et les indications sur les prestations fournies par l'organisation</i>	Ordures ménagères : frs. 14'315.60 Encombrants : frs. 3'412.65 Déchets carnés : frs. 295.65
7.b	<i>Taxe au sac, les flux financiers pendant l'année de référence entre collectivité et organisation et les indications sur les prestations fournies par l'organisation</i>	Rétrocession taxes au sac : frs. 7'776.45
8.	<i>Les déclarations sur les risques spécifiques, y compris les engagements conditionnels et obligations de garantie de l'organisation</i>	Valorsa SA n'a aucun engagement, ni obligation.
9.	<i>Le bilan et le compte de résultats consolidés des derniers comptes annuels de l'organisation</i>	Bilan 2018 : frs. 14'412'298.82 Compte profits et pertes 2018 : frs.16'877'085.21

3. Routes

3.1. Bus intercommunal

Le 16 décembre 2019, la nouvelle ligne de bus 10.760 est entrée en fonction. Le bus intercommunal Chevilly - Dizy - Cossonay - Gollion - Cossonay-gare a été supprimé. La nouvelle ligne fait partie de la communauté tarifaire vaudoise (Mobilis). Les arrêts de bus, avec un signallement temporaire, se situent au niveau de l'ancien battoir et du parking communal.

3.2. Eclairage public

En juin 2019, un lampadaire solaire a été installé au chemin Derrière-la-Ville au niveau du virage vers la parcelle 311.

4. Terrains

4.1. Plan Général d’Affectation (PGA) et Règlement communal sur le Plan général d’affectation et la police des constructions (RPGA)

Une demande de subvention avec un dossier pour examen préliminaire a été soumise le 31 octobre 2018 au Service du Développement Territorial (SDT). Le 21 février 2019, une convention a été signée entre le SDT et la commune concernant le versement des subventions. Un avis préliminaire favorable a été rendu le 20 mars 2019 par le service. M. A. Graf et Mme N. Favre ont rencontré plusieurs fois les propriétaires éventuellement concernés par un changement de zone. Une information publique a eu lieu le 20 mars 2019 durant laquelle M. P. Gmür a présenté un premier projet. La révision du règlement communal sur le Plan général d’affectation et la police des constructions a aussi été étudiée. Le 28 novembre 2019, un dossier pour examen préalable a été soumis au SDT qui nous rendra réponse début 2020.

4.2. Plan Partiel d’Affectation (PPA) « En Delèze 2 » et Plan d’Extraction (PEX) « En Fayet »

Suite à l’enquête publique de 2018, des oppositions identiques ont été déposées à l’encontre du PPA « En Delèze 2 » et du PEX « En Fayet ». Les oppositions concernant le PEX « En Fayet » sont traitées par la Direction générale de l’environnement (DGE). Celles concernant le PPA « En Delèze 2 » sont traitées par la Municipalité. Un accord a été trouvé avec Pro Natura et une convention établie pour préciser des mesures compensatoires. La commune de Cossonay a aussi retiré son opposition suite à un accord entre elle et la société Sotrag. Les deux autres oppositions d’Orlatti Granulats et Bétons SA et de M. Cl. Desponds ont été maintenues. La Municipalité a soumis un préavis au Conseil général demandant la levée des oppositions et l’acceptation du PPA En Delèze 2. Il a été accepté à l’unanimité par le Conseil lors de la séance du 7 mai 2019. Le 20 août 2019, le Département du Territoire et de l’Environnement a adopté le PEX « En Fayet » et a approuvé l’adoption du PPA « En Delèze 2 ». Ces deux décisions ont été mises simultanément en consultation publique du 23 août au 24 septembre 2019. Ces deux consultations n’ayant soulevées aucune remarque, la DGE a délivré le permis d’exploiter pour le PEX « En Fayet ». Concernant le PPA « En Delèze 2 », la synthèse cantonale pour le permis d’exploiter n’a pas encore été rendue par les services cantonaux.

5. Police

5.1. Comptage des véhicules

A la demande d’habitants, la Municipalité a organisé un comptage de véhicules en différents endroits du village. Il a été réalisé du 5 au 11 décembre 2019. Il en résulte que le trafic n’a pas augmenté et qu’en moyenne, les limites de vitesse sont respectées.

6. Bâtiments

6.1. Abri PC communal

Le service de la sécurité civile et militaire a procédé au contrôle de réception des trois abris pour un total de 72 places protégées. Une servitude a été signée le 20 mai 2019 entre la commune et les propriétaires concernant l'usage et l'entretien des abris.

6.2. Congélateur communal

En mai 2019, lors du contrôle annuel, Electrolux a signalé un éventuel problème de surchauffe du ventilateur, ce dernier n'étant pas assez refroidi. Un condensateur à eau sera posé début 2020.

6.3. Eglise

En novembre, suite à son état, la Municipalité a pris la décision de démonter la chaire de l'église.

7. Cimetière, parcs et loisirs

7.1. Entretien du cimetière

En début d'année, suite à sa vétusté, la Municipalité a restauré le portail du cimetière. Afin de faciliter l'accès au cimetière, la Municipalité a décidé la pose d'une rampe avec des mains courantes dont une amovible. Les travaux ont été faits à la fin de l'été.

7.2. Place de jeux

Début septembre, les filets des buts de football et le filet du panier de basket ont été changés.

8. Eau

8.1. Plan Directeur de Distribution des Eaux – PDDE

En mai, les réservoirs de Dizy et du Bois de Fey ont été démolis et le terrain remis en état.

Selon l'article 26 de la loi sur les denrées alimentaires, les distributeurs d'eau sont tenus à l'autocontrôle. Le dossier indiquant les mesures prises par les communes, doit être approuvé par le Canton. Les communes du réseau Vy-de-Mauraz ont décidé de mandater le bureau Herter & Wiesmann pour réaliser et faire approuver un dossier global prenant en compte l'ensemble du réseau.

8.2. Fontaines du village

Vu l'état des fontaines du village (fissures, basculement, fuites...), la Municipalité a décidé de faire intervenir un architecte-conseil-restaurateur, M. R. Simond, afin qu'il réalise une étude sur l'état des fontaines de la Rue du Village. Le service cantonal des Monuments et sites a informé la Municipalité qu'il prendrait en charge la phase d'étude du projet. Le résultat sera connu en début d'année prochaine.

8.3. Renaturation du Valangon

En début d'année, les discussions entre la Direction générale de l'environnement (DGE), les propriétaires concernés et la Municipalité ont repris. En avril 2019, la DGE et la commune ont pris la décision de redimensionner le projet et de le réaliser en plusieurs étapes. La première étape concernerait le Valangon sur la parcelle 169 pour une longueur de mise à ciel ouvert de 300 mètres.

8.4. Entretien du réseau de distribution

Une canalisation défectueuse à une fontaine a été réparée ainsi qu'une fuite sur le réseau.

9. Forêts

9.1. Marque et mise de bois

La marque de bois a eu lieu le 5 octobre 2019 en présence des employés de la voirie de Cossonay. La mise de bois s'est déroulée le 16 novembre 2019.

10. Epuration

10.1. Contrôles de la Step

Douze prélèvements durant l'année ont été effectués par la DGE, service Protection des eaux, pour contrôler l'analyse chimique de la Step

10.2. Boues d'épuration

En 2019, six transports de boues d'épuration au Pôle de La Sarraz ont été effectués pour un total de 168 m³.

10.3. Régionalisation de l'épuration Haute Venoge - Veyron

Suite au refus de deux communes de participer, le projet de régionalisation s'est poursuivi à 13 communes. Un préavis a été déposé au Conseil général afin qu'un crédit d'études soit accordé pour la poursuite du projet, représentant frs. 30.00/habitant. Il a été accepté par le Conseil dans sa séance du 19 juin 2019. Fin octobre, les Conseils de toutes les communes sauf une, avaient accepté le préavis.

10.4. Raccordement à la Step de La Sarraz

En parallèle au dossier de régionalisation et vu l'état de notre Step, la Municipalité a pris contact directement avec le Service Industriel des Eaux et Epuration (SIEE) de La Sarraz afin d'étudier la possibilité d'un raccordement anticipé. En février, la Direction générale de l'environnement, division protection des eaux, a confirmé qu'il ne remet pas en cause la participation au projet de Step régionale, ni le droit aux subventions fédérales et cantonales en cas de réalisation dudit projet. Une séance sera organisée début 2020 avec la SIEE et le bureau Herter & Wiesmann.

11. Déchets

11.1. Journée Coup de balai

La commune a participé à la journée cantonale Coup de balai le 6 avril 2019. Plus d'une vingtaine de personnes ont participé au nettoyage.

11.2. Valorsa

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996 à hauteur de quelques pourcents, car nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de revalorisation thermique, puisque c'est notre périmètre de gestion VALORSA qui en est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL, SADEC et STRID.

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, les biodéchets, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente, qui ont été accidentés ou malades. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un frigo qui regroupe ces tonnages, avant de les acheminer en Suisse alémanique où ils sont éliminés.

En 2019, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou écrasés sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant qu'il y en a environ 1,5kg par personne et par an. Nos enfants ont pu profiter de cours sur les déchets au sein de leur école, via des animatrices déléguées par COSEDEC-VALORSA gratuitement dans les établissements scolaires. Pour aider notre population à comprendre la problématique des déchets, VALORSA a tenu des stands au Comptoir d'Echallens et à l'Expo de Coss. Notre Commune a aussi participé à la Campagne Cantonale de communication des périmètres, donc de VALORSA, avec les affiches contre le littering des automobilistes.

Finalement, en 2019, malgré ou grâce à toutes ces évolutions, VALORSA a pu dignement fêter ses 50 ans en invitant ses actionnaires sur le site du Touring Club à Cossonay.

		2019 en tonnes facturées par Valorsa	2019 Destination	2019 Valorisation
Incin à établi	Ordures ménagères	23'571	TRIDEL	Chaleur/électricité

	Déchets encombrants	2'207	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'862	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'724	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur/électricité
Recyclables	Papier	4'326	En papeterie suisse	Carton/papier
	Verre	4'367	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	OREA, appareils électriques	348	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
	Déchets spéciaux des ménages	248	CRIDEC	Traitement physico- chimique/ incinération
	Déchets carnés	962	GZM	Energie
	Information	Municipalité, personnel communal et Tout public	Journée de formation pour les aides en déchetterie.	2 comptoirs régionaux. Stands lors de manifestations locales

Déchets collectés pour Dizy (en tonnes) :

	2018	2019
Ordures ménagères	23,26	23,56
Déchets encombrants	11,53	12,09
Papier - carton	15,4	13.94
Verre	12,51	12.38
Déchets compostables	33,44	17.84

12. Contrôle des habitants

12.1. Evolution de la population

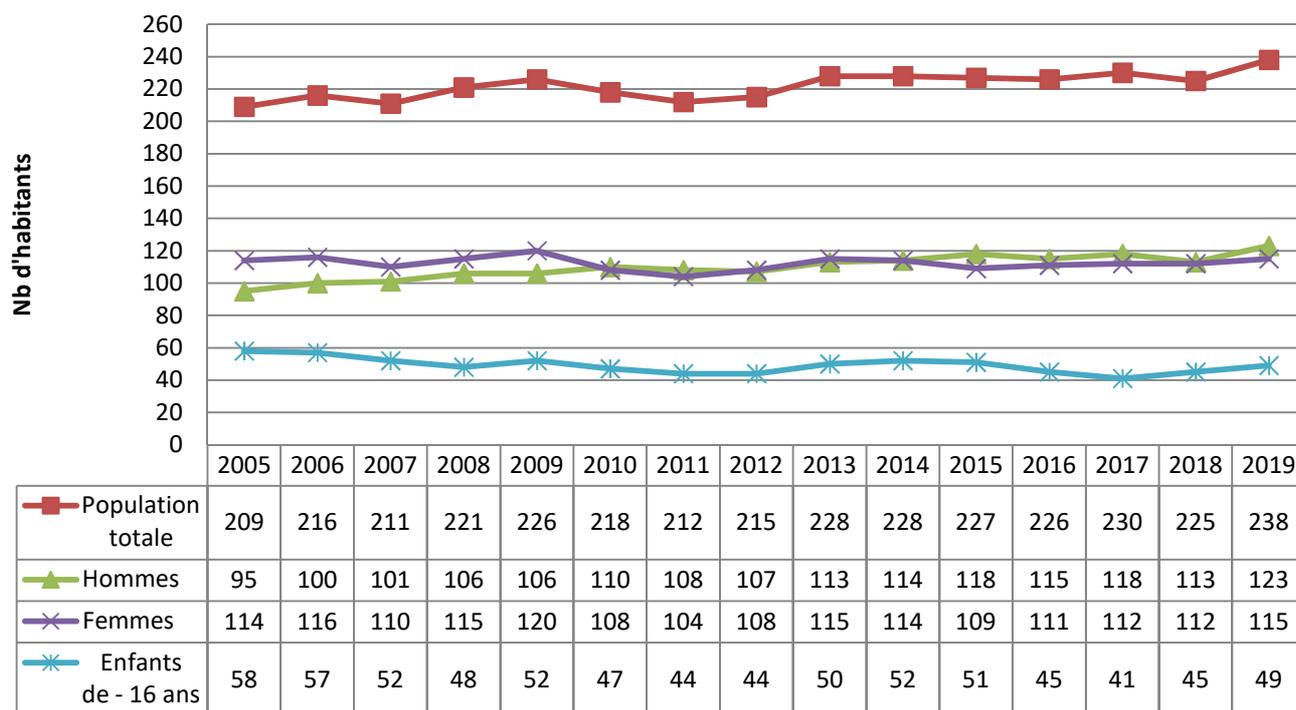
Au 31 décembre 2019, la population de Dizy est de 238 personnes dont 209 suisses.

La composition est la suivante :

- 123 hommes
- 115 femmes

dont 49 jeunes âgés de moins de 16 ans.

Evolution de la population



Préavis n°1/2020 : Rapport de gestion et comptes 2019

Rapport de la Commission

Chers membres du Conseil et chers membres de la municipalité, la commission du préavis 1/2020 concernant le **Rapport de gestion et comptes 2019**, composée de Zoé Perret-Gentil, Raphaël Sordet et Manuel Favre, s'est réunie le mardi 19 mai et le mardi 8 ~~mai~~ ^{juin}. Nous avons passé en revue le rapport de gestion 2019, les comptes par ordre administratifs et les bilans comparés, tous 3 rédigés par la municipalité. Un rapport de révision des comptes effectué par une fiduciaire nous a aussi été transmis. Ce rapport indique qu'aucune non-conformité n'a été détectée dans les comptes de la municipalité.

Nous avons transmis à notre syndique, Madame Véronique Brocard, une quinzaine de questions. Nous tenons à la remercier, ainsi que la boursière Nicole Allemann, pour les réponses apportées. En plus des informations mentionnées sur le préavis, voici quelques points que nous aimerions porter à votre connaissance :

- Rapport de gestion, §8.1 (page 5): lors des débats sur la destruction du réservoir d'eau, il avait été mentionné que nous devons le détruire pour « renaturaliser » cet endroit afin de toucher des subsides cantonaux. Les subsides provenant de l'ECA n'ont pas encore été touchés car il y a encore les réservoirs de La Chaux et Cossonay qui doivent être détruits.
- Bilans comparés, §9112.1 (page 1), impôts personnes morales : la somme de 12'316.- est en négatif car cette somme reste encore à encaisser.
- Compte par ordre administratif, §11.352.0 (page 1) : une dépense de 4'700.- avait été budgétisée. Seuls 613.- ont été dépensés. Bonne surprise ! La facture de la rénovation du stand de la Sarraz a été moins élevée que prévu.
- Bilans comparés, §21.400.1 et 2, et §21.401.1 (page 3), représentant les impôts sur le revenu, sur la fortune et sur le bénéfice des personnes morales : des différences majeures sont détectées entre le budget 2019 et les comptes 2019. De plus il est à relever que l'impôt sur la fortune a joué au yoyo sur les 3 dernières années : 86'000.- pour 2017, 189'000 pour 2018 et 8'000.- pour 2019. La municipalité nous a transmis que des contribuables avaient effectué un acompte complémentaire en 2018 et que ceci expliquait ces différences. Au final, nous pouvons être contents car malgré les grandes différences entre le budget et les comptes, la balance reste positive avec un revenu supplémentaire de 17'000.- par rapport au budget.
- Bilans comparés, §321.451.0 (page 4) : un revenu de 3000.- avait été budgétisé, mais il n'a pas été réalisé. Ceci était déjà le cas en 2018. Cette somme correspond à un revenu qui sera touché lorsque les arbres habitats de la commune seront inscrits au canton. La municipalité n'a pas encore réalisé cette inscription car elle attend que des panneaux de signalisation soient installés aux entrées de la forêt. Cette dépense et ce gain sur la thématique de la forêt devraient amoindrir l'effet de la péréquation sur ce thème.

- Bilans comparés, §46.312.0 (page 7) : le coût énergétique de la step fluctue depuis 2017, passant de 30'000.- à 13'000.-, puis 34'000.- . La municipalité nous a transmis que la différence provient du moment de la facturation et des décomptes finaux. Pour donner suite à ce sujet, la municipalité va étudier s'il est possible de mieux lisser ces montants afin de référencer une somme au plus juste dans les budgets.
- Bilans comparés, §48 (page 7) : régulièrement la rubrique STEP est déficitaire. La municipalité nous a transmis que nous pouvions continuer à puiser dans le fond de réserve jusqu'à un potentiel futur raccordement à la STEP de La Sarraz. Actuellement, notre coût de fonctionnement est de 96.- « équivalent habitant ». Selon une évaluation grossière, les taxes futures seront entre 134.- et 208.- « équivalent habitant ». Mais ces chiffres sont sujets à de fortes fluctuations et ne sont donc qu'approximatifs.

La commission tient à féliciter la municipalité car il y a peu d'écart entre le budget et les comptes. Les différences majeures se situent principalement sur les impôts et la péréquation. Ceci tend à montrer que la gestion est suivie de près et donne confiance pour l'avenir.

A la vue des tous ces points, la commission propose aux membres du conseil d'accepter les points 1 et 2 du préavis 1/2020.

Zoé Perret-Gentil



Raphaël Sordet



Manuel Favre





Au Conseil Général

Municipalité de Dizy

Dizy, le 27 avril 2020

Préavis no 2/2020 : COMPLEMENT DE CREDIT BUDGETAIRE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. Preamble

Le présent préavis demande un complément de crédit budgétaire concernant le Géoportail Carto-JuraLéman.

II. Explications

La facture du bureau d'études DTP SA concernant le transfert des données du cadastre souterrain vers Carto-JuraLéman de CHF 7'917.70 nous est parvenue début 2020 après le bouclage des comptes 2019.

En effet, les travaux ont été faits courants 2019 et 2020. Ce montant avait été budgétisé sur l'année 2019, mais aucun crédit budgétaire n'existe pour 2020.

Compte tenu de ces informations et sur recommandation de la fiduciaire, nous vous demandons de bien vouloir accorder le crédit budgétaire non dépensé en 2019 de CHF 7'917.70 sur l'exercice 2020.

III. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 2/2020, « Complément de crédit budgétaire »
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à acquitter cette facture et de l'imputer au compte 11.319.4.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La secrétaire

Mme Véronique Brocard

Mme Desgranges Dominique

Déléguée municipale : Mme Véronique Brocard, Syndique

Dizy le 5 juin 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Nous nous sommes réunis, Brigitte Sighartner, Anais Favre et moi-même, le 5 juin 2020 concernant le Préavis no 2/2020: Complément de crédit budgétaire.

Ce complément de crédit concerne la facture du bureau d'étude DTP de 7917.70 pour le transfert des données du cadastre souterrain vers Carto - Jurateman.

Cette facture avait été budgétisée pour 2019, mais la Municipalité ne l'a reçue que début 2020. Elle n'existe donc pas dans le budget 2020.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à accepter le préavis, d'autoriser la Municipalité à acquitter cette facture et de l'imputer au compte 11.319.4.

François Devenoge
F. Devenoge

Anais Favre
Favre

Brigitte Sighartner
B Sighartner.



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 27 avril 2020

Préavis no 3/2020 : Autorisation de vendre les actions de la SAPJV

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

I. But

Le présent préavis demande au Conseil général l'autorisation de vendre les actions de la SAPJV.

II. Explications

Fin 2014, la Commune de Dizy a acheté des actions de la SAPJV à hauteur de frs. 7'000.00 (100 actions à frs. 70.00/actions) afin de soutenir cette société de transport en difficulté financière et donc maintenir des emplois et de l'activité économique dans la région.

La SAPJV a réduit progressivement ses activités de transport jusqu'à leur arrêt en juin 2019. Dans le contexte de la liquidation, la société a réalisé des actifs notamment la vente de véhicules et d'immeubles. Ces ventes ont permis de rembourser toutes les dettes hypothécaires. En date du 11 avril 2019, la SAPJV a proposé de racheter aux actionnaires qui le souhaitent leurs actions à la valeur nominale de CHF 100.00.

La Commune de Dizy est en possession de 100 actions d'une valeur de CHF 100.00 soit un total de CHF 10'000.00.

La Municipalité a accepté la proposition de vendre ces actions puisque la société est en cours de liquidation et que le motif initial de l'achat n'est plus réalisable.

Le 9 avril 2020, la SAPJV nous invite à envoyer nos actions pour remboursement auprès de leur fiduciaire. Une telle vente n'est pas de compétence municipale mais relève de celle du Conseil Général. La Municipalité relève que les actionnaires sont libres de céder leurs titres aux conditions citées plus haut ou non.

III. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 3/2020, «Autorisation de vendre les actions de la SAPJV »
- Oüi le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à vendre les 100 actions de la SAPJV.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

La Secrétaire :

Mme Véronique Brocard

Mme Dominique Desgranges

Déléguée municipale : Mme V. Brocard, Syndique

Rapport de la commission concernant l'autorisation de vendre les actions de la SAPJV pour le Conseil du 16 juin 2020

Préavis no 3/2020 : Autorisation de vendre les actions de la SAPJV

Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Madame Alix Perret-Gentil, rapporteuse, Madame Carole Cattin et de Monsieur Paul Morzier, s'est réunie en date du 8 juin 2020 afin d'examiner le préavis numéro 3-2020 « Autorisation de vendre les actions de la SAPJV ».

Lors de notre téléphone, Madame la Syndique nous a expliqué que la Municipalité ne souhaitait plus soutenir cette société vu son changement d'orientation. En effet, elle est devenue principalement une société immobilière et plus une société de transport au service de la région. La Municipalité souhaiterait pouvoir investir l'argent libéré par la vente des actions dans d'autres projets.

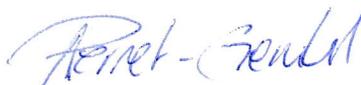
Renseignement pris auprès de la SAPJV, nous avons constaté que la société se trouve être en bonne santé financière et détenir un bon niveau de liquidités.

La question s'est donc posée au sein de la Commission de savoir s'il est judicieux de vendre ces actions maintenant ou s'il est plus avantageux d'attendre et de réaliser un bénéfice plus important au travers du gain en capital et des dividendes futurs. Tout en tenant compte du fait que les dividendes ainsi que la possibilité de vente ultérieure des actions ne sont pas garantis.

La Commission donne un préavis positif à la vente de ces actions, mais souhaiterait que dans cette séance, la Municipalité s'exprime sur les projets prévus avec cette somme.

La Commission :

Madame Alix Perret-Gentil



Madame Carole Cattin



Monsieur Paul Morzier





Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 27 avril 2020

Préavis no 4/2020 : Etude pour la réfection de la route cantonale RC169-IL-S

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

I. But

Le présent préavis demande au Conseil général l'autorisation d'entreprendre l'étude pour la réfection de la route cantonale RC169-IL-S.

II. Explications

Les différentes interventions qui ont eu lieu ces dernières années (nouvelles constructions, séparatif en 2009 et 2012) ont conduit la Municipalité à étudier la possibilité de renouveler le revêtement de la route cantonale RC169 (Route de Cossonay, Le Boulevard, Route de Chevilly).

Une étude préalable est nécessaire pour définir la structure de la route : portance, fissures souterraines, type de revêtement, éventuellement pollution en HAP dans les enrobés. En cas de pollution, l'évacuation des matériaux pollués peut coûter jusqu'à 5 fois plus cher.

De plus, le bureau mandaté par la Municipalité pourra nous aider par la suite, à obtenir différentes subventions, à effectuer le suivi relatif aux travaux.

III. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 4/2020, «Etude pour la réfection de la route cantonale RC169-IL-S»
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude pour la réfection de la route cantonale RC169-IL-S
2. D'autoriser la Municipalité à prélever CHF 40'000.- TTC sur les fonds propres
3. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la Commune sur le compte 43.318.0, Honoraires et services

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

La Secrétaire :

Mme Véronique Brocard

Mme Dominique Desgranges

Délégué municipal : M. A. Jaquier, Municipal

Rapport de la Commission du préavis no 4/2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Général,

La commission du préavis municipal no 4/2020, composée de Mme Chantal Monachon, de MM. David Courtois et Marc Desgranges, rapporteur, s'est réunie à trois reprises les 19 et 26 mai ainsi que le 2 juin 2020, afin d'étudier la demande de la Municipalité d'entreprendre l'étude pour la réfection de la route cantonale RC169-IL-S.

Nous remercions Alain Jaquier, Municipal en charge du dossier, pour la présentation de l'état de la route ainsi que pour les explications fournies lors de notre séance du 26 mai.

De quoi parle-t-on ? De la réfection du tronçon de la route cantonale débutant à l'entrée du village venant de Cossonay, jusqu'à la sortie du village en direction de Chevilly, soit une distance de 485 mètres.

L'étude a pour objectif de définir précisément les travaux à prévoir et d'établir un devis estimatif suffisamment précis pour un préavis municipal et une demande de crédit. Elle consiste également à faire intervenir un laboratoire d'essais pour définir, par carottages et sondages ultrason, la qualité de la chaussée existante et la présence éventuelle de pollution HAP – Hydrocarbure Aromatique Polycyclique.

S'agissant d'une route cantonale, la commune pourrait obtenir une subvention de réfection comprise entre 35 et 40 % du montant des travaux estimé par la Municipalité à ce jour à CHF 250'000.-- ; la réalisation de l'étude soumise au vote de ce soir permettra une plus grande précision sur cette estimation.

La commission a constaté que l'offre retenue – RLJ ingénieurs conseils SA – mentionne également le réaménagement des deux arrêts de bus existants, alors que ce point n'est pas indiqué dans le préavis municipal. Un détail qui semble avoir malgré tout son importance, selon la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) qui adresse l'obligation d'adapter l'infrastructure des arrêts de bus existants avant fin 2023.

S'agissant des autres aménagements prévus dans le cadre de cette réfection, Alain Jaquier nous a confirmé l'impossibilité, selon le voyer de l'Etat, de prévoir un trottoir à l'entrée du village venant de Cossonay jusqu'au giratoire, ainsi que l'impossibilité de limiter la route cantonale à 30km/h. Le projet d'étude ne mentionne pas si un trottoir pourrait être envisagé après le giratoire, au Boulevard, en direction des arrêts des bus.

Alain Jaquier nous a indiqué qu'il n'y a pas d'obligation de refaire entièrement la route et d'intervenir uniquement sur les trous à reboucher, et en même temps il se demande, si nous attendons encore une dizaine d'années, ce que sera la situation pour obtenir des subventions. Raison pour laquelle il nous a précisé, qu'en cas d'acceptation du préavis, la Municipalité s'engage à réaliser les travaux au plus tôt en début de la prochaine législature (1^{er} juillet 2021) afin de bénéficier d'un maximum de subventions.

La Municipalité s'engage également à organiser les travaux de réfection de la route cantonale en tenant compte de la planification des travaux de la STEP afin de ne pas devoir rouvrir la route après sa réfection. Cela risque de complexifier la réalisation de cette réfection et pourrait entraîner des coûts supplémentaires si elle est effectuée en plusieurs étapes.

Le coût des travaux qui sera confirmé par cette étude nécessitera un emprunt pour la Commune de Dizy.

La commission confirme l'intérêt de passer par un bureau d'étude comme indiqué dans ce préavis municipal. Par contre elle considère que ce projet ne devrait pas être géré séparément du projet STEP d'un point de vue investissement et réalisation.

La commission considère :

- Qu'il est préférable de se concentrer financièrement d'abord sur le projet SPEP avant toute chose
- Que la réfection de la route cantonale devrait se réaliser avec ou après les travaux de raccordement à la STEP de La Sarraz, mais pas avant.
- Que l'intervention d'un bureau d'étude pourrait couvrir l'ensemble des besoins de réfection, que ce soit pour les travaux liés au raccordement, y compris le double séparatif de la rue du Village et la route cantonale.
- Que cette étude devrait comprendre également une réflexion sur un aménagement sécuritaire en lien avec l'emplacement des arrêts de bus
- Qu'il n'y a aucune certitude sur les subventions disponibles à la prochaine législature, ni sur les suivantes.

Dans ces conditions, la commission recommande aux membres du Conseil Général de refuser le préavis no 4/2020, estimant qu'il doit s'inscrire dans un projet d'investissement global et qu'il doit se réaliser avec ou après les travaux de raccordement liés à la STEP de la Sarraz. Elle n'a pas trouvé dans l'étude du préavis une raison d'anticiper la réalisation de cette réfection par rapport au projet STEP.

Pour la commission :



Chantal Monachon



David Courtois



Marc Desgranges

Procès-verbal du 16 juin 2020

Ordre du jour :

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Election du président
4. Election du vice-président
5. Election des suppléants scrutateurs du conseil
6. Election des suppléants scrutateurs du bureau de vote
7. Préavis no 1/2020 : rapport de gestion et comptes 2019
8. Préavis no 2/2020 : complément de crédit budgétaire
9. Préavis no 3/2020 : autorisation de vendre les actions SAPIV
10. Préavis no 4/2020 : étude pour la réfection de la route cantonale RC169-IL-S
11. Propositions individuelles
12. Questions, vœux, remerciements et divers

En préambule, il est à noter que cette séance se déroule à la grande salle de Cuarnens, en raison de l'épidémie de la Covid-19, car notre salle villageoise ne permet pas la distanciation sociale imposée par nos autorités. Toutes les personnes présentes ont été autorisées à entrer dans la salle après désinfection des mains et ont été placées à la distance réglementaire de 1.5 mètre les unes des autres. La municipalité a également mis à disposition des masques chirurgicaux et des bouteilles d'eau individuelles.

Notre président ouvre la séance à 20h précises, en nous souhaitant la bienvenue. Il nous remercie de notre présence, compte tenu de ces circonstances exceptionnelles. Il remercie aussi la syndique qui nous a beaucoup aidé à préparer cette séance et la commune de Cuarnens qui nous a gracieusement mis la salle à disposition.

Les scrutateurs sont Alice Giclat et Martine-Bénédicte Danthe, suppléante, qui remplace Eric Perrier qui est absent.

Appel

27 membres sont présents, le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Admission et assermentation

Deux personnes demandent à faire partie du Conseil et sont assermentées, soit :

Bleona Fejzullahi
Edgar Zwyszig

Nous sommes donc 29 membres aptes à délibérer.

Le dernier procès-verbal ne soulève aucune remarque.

Election du président

John Haldemann, vice-président, nous fait l'éloge suivant :

Il est la 1ère personne du village, surtout si on vient de Cossonay et on regarde à gauche.
Il sait mener une séance du Conseil à la baguette, même s'il préfère en avoir 2 dans les mains
Il sait donner le rythme qu'il faut aux séances, tel un métronome
Sa diplomatie lui permet de donner autant de poids aux temps qu'aux contre-temps
Et si toutefois la séance manque de dynamisme à son goût, il sait raviver l'assemblée avec un petit solo
Mon petit texte n'a pas de rime, car je l'ai gardé pour la présidence du Conseil !

Jacques-André Rime est réélu par acclamations.

Election du vice-président

John Haldemann accepte de continuer la vice-présidence. Il est également élu par acclamations.

Election des scrutateurs du conseil

Martine-Bénédicté Danthe et Brigitte Sighartner, suppléantes, passent scrutatrices, Natacha Stalder et Steve Faillétaz se proposent comme suppléants et sont élus par applaudissements.
Notre président remercie Alice Giclat et Eric Perrier pour leur travail.

Election des suppléants scrutateurs du bureau de vote

Les suppléantes Zoé Perret-Gentil et Brigitte Zahnd deviennent scrutatrices. Alix Perret-Gentil et Patricia Kirchhofer se présentent comme suppléantes et sont élues par applaudissements.

Préavis no 1/2020 : rapport de gestion et comptes 2019

Manuel Favre, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion. Cette dernière souligne que selon le rapport de la fiduciaire, aucune non-conformité a été détectée dans les comptes. Elle relève aussi les points suivants :

- Les subsides relatifs à la destruction du réservoir et à la re-naturalisation de l'endroit n'ont pas encore été touchés car les réservoirs de Cossonay et de la Chaux n'ont pas encore été détruits
- La somme de frs 12'316.-- bilans comparés point 9112.1 «impôts personnes morales » est en négatif car cette somme reste à encaisser
- La facture de la rénovation du stand de la Sarraz a été moins élevée que prévue, soit frs 613.-- alors que le budget était de frs 4'700.--
- Des différences majeures sont à relever entre le budget et les comptes 2019 pour les impôts sur le revenu, la fortune et le bénéfice des personnes morales. L'impôt sur la fortune a joué au yoyo sur les 3 dernières années (frs 86'000.-- pour 2017 / frs 189'000.-- pour 2018 / frs 8'000.-- pour 2019), la différence s'explique car des contribuables ont effectué des acomptes complémentaires en 2018. La balance reste toutefois positive avec un revenu supérieur de frs 17'000.-- au budget.
- Nous n'avons pas touché les frs 3'000.-- inscrits au budget pour les arbres-habitats, la commune devant préalablement les inscrire auprès du canton. Cette dernière attend que les panneaux de signalisation soient installés aux entrées de la forêt.
- Le coût énergétique de la STEP fluctue depuis 2017, passant de frs 30'000.-- à 13'000.-- puis à 34'000.-- La différence provient du moment de la facturation et des décomptes finaux. La municipalité va étudier s'il est possible de mieux lisser ces montants afin de référencer une somme plus juste dans les budgets.

- La STEP est régulièrement déficitaire. Nous pouvons continuer à puiser dans le fonds de réserve jusqu'à un potentiel futur raccordement à la STEP de la Sarraz. Actuellement notre coût de fonctionnement est de frs 96.-- «équivalent habitant». Selon une évaluation grossière, les taxes futures seront entre frs 134.-- et 208.--, ces chiffres ne sont toutefois qu'approximatifs.

La commission tient à féliciter la municipalité car il y a peu d'écart entre le budget et les comptes, les différences majeures se situant principalement sur les impôts et la péréquation. Elle ajoute que cela tend à montrer que la gestion est suivie de près et donne confiance pour l'avenir. Elle nous recommande d'accepter le rapport de gestion et les comptes.

L'assemblée n'ayant ni questions ni commentaires, nous passons directement au vote et le conseil décide :

1. D'adopter les comptes communaux de l'année 2019
(28 oui / 0 non / 1 blanc)
2. D'approuver la gestion de la municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge
(28 oui / 0 non / 1 blanc)

Ces deux objets sont acceptés à la majorité.

Préavis no 2/2020 : complément de crédit budgétaire

François Devenoge, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière nous informe que le complément de crédit concerne la facture du bureau d'étude DTP de frs 7'917.70 pour le transfert des données du cadastre souterrain vers carto-JuraLéman. Cette facture avait été budgétisée pour 2019 mais la municipalité ne l'a reçue qu'en 2020, elle n'existe en conséquence pas dans le budget actuel. La commission nous invite à accepter le préavis et à autoriser la municipalité à acquitter cette facture.

Notre président demande à la municipalité ce qui se passerait en cas de refus du préavis. Véronique Brocard, syndique, nous répond que ce ne serait pas judicieux car le travail a déjà été effectué. Marc Desgranges demande si cette facture aurait pu être passée en compte transitoire afin d'éviter ce préavis. Nicole Allemann, boursière communale, nous informe que cela aurait été possible si la facture avait été reçue avant que les comptes ne soient bouclés.

L'assemblée n'ayant pas d'autre question, nous passons au vote et le conseil décide :

1. D'autoriser la municipalité à acquitter cette facture et de l'imputer au compte 11.319.4
(29 oui / 0 non / 0 blanc)

Cet objet est accepté à l'unanimité.

Préavis no 3/2020 : autorisation de vendre les actions de la SAPJV

Alix Perret-Gentil, rapporteur, nous lit le rapport de la commission. Cette dernière a contacté la municipalité qui a expliqué qu'elle ne souhaitait plus soutenir cette société au vu de son changement d'orientation ; la SAPJV n'étant plus une société de transport au service de la région mais une société immobilière. La municipalité souhaiterait pouvoir investir l'argent libéré par la vente de ces actions dans d'autres projets. Après renseignement pris auprès de la SAPJV, la commission constate que la

société se trouve être en bonne santé financière et détient un bon niveau de liquidités. La commission s'est posé la question s'il est judicieux de vendre ces actions maintenant ou s'il serait plus avantageux d'attendre et de réaliser un bénéfice plus important au travers du gain en capital et des dividendes futurs. Cependant les dividendes, ainsi que les possibilités de ventes ultérieures ne sont pas garanties. La commission donne un préavis positif à la vente de ces actions mais souhaiterait que la municipalité s'exprime sur les projets prévus avec cet argent.

Alice Giclat demande si vendre nos actions met la SAPJV en péril. Notre syndique nous explique que la SAPJV n'est pas en faillite, elle a pu survivre suite à la vente de véhicules et d'immeubles et qu'elle loue dorénavant ses locaux. Elle a approché la commune pour racheter ses actions. Véronique Brocard, nous informe que la municipalité n'a pas de projet précis de ce qu'elle veut faire de cet argent. Ce sera une rentrée comme les autres sur le CCP, qui pourrait être utilisée pour une urgence mais n'est pas attribuée à un poste en particulier.

Paul Morzier, membre de la commission, précise que ces actions avait été acquises afin de soutenir une entreprise de service public de la région, ce qui n'est plus le cas, et qu'il est louable de vouloir en faire autre chose. Zoé Perret-Gentil demande s'il ne serait pas judicieux d'attendre et de voir si elles prennent de la valeur. Notre syndique ne sait pas si l'action va monter, si nous les vendons maintenant nous gagnons frs 3'000.--. Paul Morzier rétorque que l'entreprise fait de gros bénéfices et que, selon M. Denis Reymond, ce n'est pas une bonne idée de les vendre. Natacha Stalder demande ce qu'il en est du dividende, Nicole Alleman lui répond qu'il n'est pas distribué. Carole Cattin ajoute que la société n'étant pas cotée en bourse, on ne sait pas qui pourrait nous racheter ces actions par la suite.

Le débat étant clos, nous passons au vote et le conseil décide :

1. D'autoriser la municipalité à vendre les 100 actions de SAPJV
(24 oui / 0 non / 5 blanc)

Cet objet est accepté à la majorité.

Préavis no 4/2020 : étude pour la réfection de la route cantonale RC169-IL-S

Marc Desgranges, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière nous précise que le tronçon concerné débute à l'entrée du village venant de Cossonay jusqu'à la sortie en direction de Chevilly, soit 485 mètres. L'étude a pour objectif de définir précisément les travaux à prévoir et d'établir un devis estimatif suffisamment précis pour un préavis municipal et une demande de crédit. Elle consiste également à faire intervenir un laboratoire d'essais pour définir, par carottages et sondages ultrason, la qualité de la chaussée existante et la présence éventuelle de pollution HAP – Hydrocarbure Aromatique Polycyclique. La commune pourrait obtenir une subvention entre 35 et 40 % du montant des travaux estimés par la municipalité à frs 250'000.--. L'étude permettrait une plus grande précision. La commission constate que l'offre retenue mentionne également le réaménagement des deux arrêts de bus existants bien que ce point ne soit pas mentionné dans le préavis. La commission note également que selon le voyer de l'état, il est impossible de prévoir un trottoir à l'entrée du village côté Cossonay jusqu'au giratoire et qu'il n'est pas non plus possible de limiter ce tronçon à 30 km/h. En outre le projet d'étude ne mentionne pas si un trottoir pourrait être envisagé après le giratoire, au Boulevard, en direction des arrêts de bus. Alain Jaquier, municipal, a indiqué à la commission qu'il n'y a pas d'obligation de refaire entièrement la route mais d'intervenir uniquement sur les trous à reboucher, mais il ne sait pas quelles seront les possibilités de subventions dans le futur. C'est pour cette raison que, en cas de préavis positif, la municipalité s'engage à réaliser les travaux au début de la prochaine législature (2021), ceci afin de bénéficier d'un maximum de

subventions. La municipalité s'engage également à organiser des travaux de réfection de la route cantonale en tenant compte de la planification de la STEP, afin de ne pas devoir rouvrir la route ultérieurement. La commission confirme l'intérêt de passer par un bureau d'étude mais elle estime que ce projet ne devrait pas être traité séparément du projet STEP d'un point de vue de l'investissement et de la réalisation. Compte tenu des points suivants :

- Qu'il est préférable de se concentrer financièrement sur le projet STEP avant tout
- Que la réfection de la route cantonale devrait se réaliser avec ou après les travaux de raccordement à la STEP de la Sarraz mais pas avant
- Que l'intervention d'un bureau d'étude pourrait couvrir l'ensemble des besoins de réfection, que ce soit pour les travaux liés au raccordement, y compris le double séparatif de la rue du Village et de la route cantonale
- Que cette étude devrait comprendre une réflexion sur un aménagement sécuritaire en lien avec l'aménagement des arrêts de bus
- Qu'il n'y a aucune certitude sur les subventions disponibles à la prochaine législature, ni sur les suivantes

la commission recommande de refuser ce préavis, car elle n'a pas trouvé de raison, dans cette étude, d'anticiper la réalisation de cette réfection par rapport au projet STEP.

Alain Jaquier nous précise que, suite à la mise en route de la ligne de bus, nous avons l'obligation de construire des arrêts de bus aux normes et que le séparatif est déjà fait sur ce tronçon. Si on touche frs 100'000.-- de subvention (40% du coût global estimé) et que l'étude nous coûte frs 40'000.--, cela nous laisserait frs 60'000.-- pour les arrêts de bus que nous devons réaliser avant décembre 2023. Il faut faire les demandes pour les subventions tant que c'est possible d'en avoir et voir si on peut réaliser des trottoirs dans un deuxième temps. Il espère que la jonction sur la STEP de la Sarraz sera faite avant 2023.

Martial Lavanchy demande s'il est courant que le revêtement ne tienne que dix ans. Alain Jaquier nous explique que le revêtement fait après les travaux de séparatif n'était pas définitif.

Zoé Perret-Gentil demande si nous sommes obligés de faire les arrêts de bus, Alain Jaquier lui répond par l'affirmative. François Devenoge demande s'il ne serait pas possible de faire ces arrêts de bus nous-mêmes, La municipalité lui rétorque que ce n'est pas possible car les normes sont strictes, notamment concernant l'accès aux personnes handicapées.

Natacha Stalder veut savoir s'il est possible de faire l'étude maintenant mais de faire les travaux ultérieurement. Alain Jaquier lui répond que les travaux sont à faire avant la fin 2023. Le bureau d'étude va faire étudier la structure de la route et faire des carottages pour connaître la composition du goudron. L'évacuation, s'il est pollué, peut coûter jusqu'à cinq fois plus cher.

Marc Desgranges réitère sa surprise que les arrêts de bus ne soient pas mentionnés dans le préavis et se demande si nous avons les moyens de faire la réfection de cette route sans savoir le prix de la STEP et sans avoir de vision globale. Il demande pourquoi l'étude se cantonne uniquement sur le Boulevard plutôt que d'y inclure aussi le village avec le séparatif. Il nous informe que la commission a longuement hésité à accepter ce préavis mais avec beaucoup de recommandations. Ils auraient voulu une étude plus globale. Il demande aussi ce que nous pouvons attendre au niveau des subventions pour la prochaine législature. Alain Jaquier répond qu'il a omis, par erreur, d'inclure les arrêts de bus dans le préavis. Il ajoute que le séparatif du village sera un travail énorme et qu'il ne s'agit pas d'une route cantonale. Il précise encore que selon le voyer d'état, les subventions sont garanties pour cette législature et la suivante.

Zoé Perret-Gentil demande quelle est l'urgence de refaire cette route. Alain Jaquier répond qu'elle est en mauvais état et déjà réparée par endroit. Alexandre Graf, municipal, ajoute que vu que le bus passe régulièrement, le revêtement peut se dégrader plus vite et la réfection coûter plus cher si on attend.

François Devenoge demande quand est prévu le séparatif au village. Alain Jaquier lui répond qu'en premier lieu nous réaliserons le raccordement à la STEP de la Sarraz, le séparatif peut être fait par la suite, il faut faire une étude sérieuse, ce pourrait être par exemple un puits perdu. Ce sont actuellement 80 % d'eau qui vont à la STEP. Véronique Brocard ajoute que si l'ancienne municipalité de la Sarraz exigeait que nous fassions un séparatif avant le raccordement, la nouvelle équipe en place est plus souple et accepte que nous fassions le raccordement en premier. Nous n'avons pas de date butoir pour le séparatif mais tant qu'il n'est pas fait, nous payerons les taxes en corrélation avec le volume envoyé à la STEP. Alain Jaquier nous confirme que le séparatif a été réalisé en 2009 et 2012 sur le Boulevard et qu'il n'y a pas besoin de rouvrir. Il nous explique que la jonction se fait depuis la laiterie de M. Bory, puis on rejoint la route de La Sarraz à travers le village. Il n'est pas exclu que Chevilly nous rejoigne au niveau de la laiterie. Il nous informe encore que le raccordement sur La Sarraz se fera peut-être avant la mise en fonction de la nouvelle STEP intercommunale.

Edgar Zwyssig pense que c'est peut-être un luxe de faire un nouveau revêtement et qu'il serait judicieux d'investir sur la STEP au préalable. Alain Jaquier lui répond que la réfection doit être faite car l'ancien goudron est nocif et il qu'il faudra gratter 7 à 8 cm afin de l'éliminer. Le séparatif devra être payé par les taxes sur l'épuration, ce sont des dépenses séparées.

Notre président demande de recentrer le débat sur l'objet du préavis qui est d'autoriser une étude sur la réfection de la route. La municipalité demande alors à se retirer pour discuter. Le débat continue en son absence.

Paul Morzier ne comprend pas la discussion : si le séparatif est déjà fait sur ce tronçon, mieux vaut bénéficier de subventions maintenant que de dépenser plus ultérieurement. Marc Desgranges nous dit avoir été mal à l'aise par le contenu du préavis car il n'avait pas toute la vision du problème et pas compris l'urgence. Cependant il souligne que nous n'avons pas de preuve de ne plus obtenir de subventions dans cinq ans. Martial Lavanchy pense que nous devons faire cette étude, il n'est pas exclu qu'on nous impose un jour de refaire la route. Paul Morzier ajoute que c'est le même problème que la destruction du réservoir, mieux vaut bénéficier de subventions si nous pouvons en obtenir.

La municipalité revient et Véronique Brocard insiste sur le fait que c'est un crédit d'étude et qu'un préavis ultérieur sera voté pour les coûts d'investissement des travaux, si on les réalise. A la demande de Natacha Stalder, elle confirme que si la réfection n'est pas faite, nous aurons perdu frs 40'000.--. Alain Jaquier précise que les subventions payeraient l'étude et les arrêts de bus. Yves Perret-Gentil demande si le canton peut nous obliger à faire la réfection de la route, notre syndique n'en sait rien mais va demander au voyer d'état. Alain Jaquier ajoute que la municipalité a proposé de le faire maintenant pour bénéficier des subventions.

Alice Giclat demande s'il y a la possibilité de faire un trottoir. Véronique Brocard lui répond que ce n'est pas à l'ordre du jour. Alain Jaquier ajoute qu'il faudrait prendre sur des terrains privés pour faire un trottoir. L'étude ne garantit pas un trottoir toutefois nous pourrions demander les conseils du voyer.

Martine-Bénédicte Danthe demande si l'étude va nous garantir les subventions. Alain Jaquier lui répond que le bureau d'étude va nous aider et guider dans les démarches. Il n'est pas nécessaire de passer par un bureau d'étude pour obtenir des subventions, mais c'est conseillé pour avoir un dossier correctement préparé.

La municipalité prend la décision de retirer son préavis. Notre président les remercie pour leur travail et de prendre des initiatives pour le bien de notre commune.

Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers

Edgar Zwysig demande où nous en sommes avec la fibre optique qui doit être posée dans la centrale en dessous de chez les Morzier. Stéphane Allemann dit qu'il n'est pas possible d'être relié. Deborah Perret-Gentil nous informe que Eric Perrier l'est et elle va se renseigner auprès de Swisscom. Plusieurs personnes se plaignent de coupures récurrentes de l'internet, la municipalité va aussi les contacter pour ce problème. Alain Jaquier ajoute que le réseau de câblage en cuivre sera fait en même temps que le séparatif.

Yves Perret-Gentil demande pourquoi il y a des algues dans les fontaines. Alain Jaquier nous rassure, la qualité de l'eau est impeccable. Le fontainier de Cossonay ne vient peut-être pas assez souvent pour l'entretien. François Devenoge ajoute que de les nettoyer au Karcher les rend poreuses. Alain Jaquier nous explique qu'une étude a été faite, la rénovation des fontaines coûterait frs 70'000.-- et qu'il n'est pas possible d'obtenir des subventions. La demande de crédit sera incluse dans le séparatif. Manuel Favre demande s'il ne faudrait pas plus de débit pour éviter les eaux stagnantes, qui peuvent générer ces algues. Paul Morzier pense que c'est dû au nouveau réservoir, vu que nous n'avions pas ce problème avant, l'eau est plus stagnante et doit vraisemblablement être moins bien filtrée par la roche.

Nathalie Favre, municipale, nous avise que des vélos ont été trouvés il y a plus de deux ans et n'ont jamais été réclamés. La municipalité les vend à bas prix, ce sont des vélos pour adolescents. Il faut s'adresser à elle, en cas d'intérêt.

David Courtois s'informe si la commune donne des subventions pour l'acquisition de vélos électriques. Véronique Brocard lui répond par la négative, il n'y a pas d'aide non plus pour les voitures électriques, panneaux photovoltaïques et autres énergies douces au niveau communal.

Deborah Perret-Gentil est à la recherche de photos anciennes ou récentes du village afin de décorer les panneaux d'isolation phonique qui seront posés à la grande salle.

Notre président nous informe qu'une étude a été faite sur les naturalisations en Suisse pour la période 2011-2017. Celle-ci démontre qu'avec 6.8 % de sa population naturalisée sur cette période, Dizy se place à la 6^{ème} place sur toute la Suisse, juste devant Moiry.

Notre syndique nous informe qu'elle tient à disposition des fiches informatives sur la lutte contre le moustique tigre.

Zoé Perret-Gentil nous avise que la jeunesse va étudier la possibilité de faire une manifestation au 1^{er} août malgré les restrictions dues à l'épidémie en cours. Notre syndique nous dit que Cossonay a renoncé à organiser une fête cette année ; il faut voir ce que font les autres villages. Si nous pouvons faire quelque chose, ce sera un repas sur inscription et les personnes non-inscrites ne pourront pas accéder au site.

Notre président remercie la municipalité, la boursière, la secrétaire communale, la secrétaire du conseil, les scrutateurs, les employés communaux de Cossonay et les conseillers présents.

La séance est levée à 21h45 sans le traditionnel verre de l'amitié au vu des règles d'hygiène et chacun est prié de repartir sans rassemblement ni discussion. Une petite équipe reste pour la désinfection des chaises et tables utilisées.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 17 septembre 2020.

Le président

La secrétaire



Conseil général de Dizy

Conseil général du **lundi 14 décembre 2020** **Salle de gymnastique de Gollion, 20h00**

Ordre du jour

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Election de la commission de gestion
4. Préavis no 5/2020 : Budget 2021
5. Propositions individuelles (à soumettre par écrit au Président au moins 3 jours ouvrables avant la séance)
6. Questions, vœux, remerciements et divers

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Vous trouverez les annexes, soit le préavis, le budget, le plan des dépenses d'investissement et le procès-verbal de la séance du 16 juin 2020 sur le site internet de la commune, www.dizy.ch, rubrique "Documents", sous-rubrique "Conseil Général". Si vous avez des problèmes pour accéder aux documents ou que vous les voulez par e-mail ou sous format papier, vous pouvez me contacter par e-mail à christine-reymond@bluewin.ch ou par téléphone 078 822 20 18 ou 021 861 05 74.
- La séance se tiendra à la salle de gymnastique de Gollion car notre salle villageoise est trop exigüe au vu des recommandations ci-dessous.
- En raison de la crise de la COVID-19, nous avons mis en place cette séance en respect des mesures de sécurité selon les recommandations de l'OFSP et avec l'aval de la préfecture. **Le port du masque sera obligatoire**, si toutefois vous avez oublié d'en prendre un, nous en aurons en réserve. Vous aurez également l'obligation de vous désinfecter les mains à l'entrée, du gel hydroalcoolique sera à disposition.
- Nous vous recommandons de ne pas vous grouper par voiture et de mettre le masque dans le véhicule si vous venez tout de même à plusieurs. Vous pourrez parquer en dessous de la salle vers les écoles. Vu qu'il y a des travaux devant la salle et peu de places, ne venez pas trop tard. Les personnes qui n'auraient pas de moyen de locomotion peuvent me contacter afin de trouver une solution.
- Nous vous remercions d'arriver en avance et de vous conformer aux instructions que nous vous donnerons sur place pour l'entrée dans le bâtiment.
- Nous vous rappelons de vous saluer sans vous toucher en gardant la distanciation sociale et de respecter les recommandations émises par les autorités fédérales, qui seront en vigueur à cette date

Au plaisir de vous voir, de loin, et en vous remerciant d'avance pour votre discipline et vos efforts, je vous adresse mes salutations les meilleures.

Pour le Bureau du Conseil, la secrétaire

Christine Reymond



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 9 novembre 2020

Préavis no 5 /2020 : Budget 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. But

En application du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), la Municipalité a établi un budget de fonctionnement qui est soumis à votre approbation ainsi qu'un plan annuel des dépenses d'investissements à titre consultatif.

Ce plan comprend les dépenses de l'année 2021 à valoir sur les crédits d'investissements déjà votés par le Conseil général et les dépenses de l'année à valoir sur les crédits d'investissements à voter par le Conseil général. Ce plan a une valeur indicative et n'est pas soumis au vote car ces dépenses ont été, ou seront soumises individuellement par préavis au Conseil.

Le présent préavis demande l'adoption du budget 2021 par le Conseil Général.

II. Explications

Le budget 2021 présente un excédent de charges de CHF 15'807.10. Les redevances de la Sotrag se montent à CHF 60'000.00 pour l'année 2021. Un montant de CHF 37'603.00 a été mis à charge dans les terrains pour le PGA (solde préavis 2/2018). Sur le compte "entretien des bâtiments" un montant de CHF 25'000.00 a été mis à charge pour divers travaux à la rue du Village 24. Il est à relever, pour l'écolage primaire, qu'un montant de CHF 220.00 (demi année) par élève a été imputé pour la piscine des Chavannes. Ce qui augmente significativement le coût de l'élève. Les amortissements se montent à CHF 19'986.

Pour information les charges fixes imposées par le canton sont les suivantes :

- Fr. **190'633.-** pour le fonds de péréquation (compte no 22.352.0)
- Fr. **107'922.-** pour l'enseignement primaire (compte no 51.319.0)
- Fr. **31'860.-** pour l'enseignement secondaire (compte no 52.352.0)
- Fr. **148'829.-** pour la facture sociale (compte no 72.351.0)
- Fr. **47'920.-** pour l'accueil de jour (compte no 72.352.0)
- Fr. **30'952.-** pour la réforme policière (compte no 61.351.0)

Pour un total de Fr. 558'116.- sur un total des charges de Fr. 1'113'466.-, représentant 50.12 %.

III. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 5/2020, « Budget 2021 »
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accepter le budget 2021.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

Mme Véronique Brocard

Mme Desgranges Dominique

Délégué municipal : Mme Véronique Brocard, Syndique

Annexes : Budget 2021 et plan des dépenses d'investissements 2021

Plan des dépenses d'investissements - 2021

Dépenses de l'année 2021 à valoir sur les crédits déjà votés

Préavis no	Accepté par le Conseil général le	Concerne	Montant accordé en frs.	Dépenses prévues en frs.	Mode de financement
4/2014	09.12.2014	Changement des compteurs d'eau	55 000.00	5'000.00	Fonds propres
2/2018	14.03.2018	Révision du Plan Général d'Affectation (PGA)	70 000.00	37'603.00	Fonds propres
4/2019	19.06.2019	Crédit d'étude dans le cadre du projet de régionalisation de l'épuration des Eaux Haute-Venoge-Veyron EHVV	6'690.00	3'345.00	Fonds propres

Dépenses de l'année 2021 à valoir sur les crédits à voter

Préavis no	Concerne	Montant en frs.	Dépenses prévues en frs.	Mode de financement
	Epuration	1 700 000.00	50'000.00	Emprunt
	Révision du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)	50'000.00	50'000.00	Emprunt
	Etude pour une nouvelle salle villageoise	50'000.00	50'000.00	Emprunt

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	179 332.00	9 500.00	168 595.00	12 000.00	193 278.75	17 102.94
10	Autorités	46 000.00		37 000.00		40 922.25	
101	Conseil communal	7 000.00		4 000.00		5 238.00	
101.300.0	Jetons de présence-Commissions-Bureau	7 000.00		4 000.00		5 238.00	
102	Municipalité	39 000.00		33 000.00		35 684.25	
102.300.0	Traitement des municipaux	24 000.00		23 000.00		22 743.00	
102.306.0	Indemnités et vacations	15 000.00		10 000.00		12 941.25	
11	Administration	130 532.00	9 500.00	128 795.00	12 000.00	118 066.00	16 982.94
11.301.0	Traitement du personnel	45 000.00		45 000.00		41 031.50	
11.303.0	Assurances sociales	15 000.00		15 000.00		14 033.65	
11.304.0	Caisse de retraite	6 500.00		7 000.00		6 286.60	
11.305.0	Assurances accident et maladie	10 000.00		10 000.00		8 456.40	
11.309.0	Autres charges	10 000.00		6 000.00		8 634.55	
11.310.0	Imprimés et fournitures de bureau	3 500.00		1 500.00		1 058.45	
11.311.0	Achat mobilier et matériel	500.00		500.00			
11.315.0	Entretien installations	1 500.00		1 500.00		1 644.15	
11.317.0	Réceptions et manifestations	5 000.00		5 000.00		4 208.30	
11.317.1	Manifestation spéciale			2 500.00			
11.318.0	Honoraires et prest. Service	10 000.00		10 000.00		8 121.50	
11.318.5	Honoraires et frais d'expertises	2 500.00		2 500.00		3 846.70	
11.319.0	Cotisations	2 500.00		3 000.00		2 279.75	
11.319.1	Cotisation piscine La Sarraz	12 000.00		12 000.00		12 074.95	
11.319.2	Cotisation ARCAM	2 000.00		2 000.00		1 850.90	
11.319.3	Cotisation Piscine des Chavannes			970.00		687.00	
11.319.4	Géoportail CartoJuraLéman	532.00		825.00		938.00	
11.352.0	Part à des charges autres comm. /état civil	1 000.00		1 000.00		613.60	
11.365.0	Dons, aides et subventions casuels	1 500.00		1 000.00		1 500.00	
11.365.1	Dons sociétés locales	1 500.00		1 500.00		800.00	
11.431.0	Emoluments et permis		1 500.00		4 000.00		1 967.60
11.436.0	Remboursement, ristourne		8 000.00		8 000.00		15 015.34
15	Affaires culturelles, loisirs	2 300.00		2 300.00		2 118.50	
15.351.0	Ecole de musique LEM	2 300.00		2 300.00		2 118.50	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
16	Tourisme	500.00		500.00		752.50	120.00
16.300.0	Tourisme - vacations	500.00		500.00		752.50	
16.431.0	Remboursement						120.00
18	Transports publics					31 419.50	
18.352.7	Transports publics ligne bus Dizy-Cossonay-Gare					31 419.50	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FINANCES	201 633.00	864 539.00	231 918.00	915 297.00	220 633.90	896 676.02
21	Impôts	10 500.00	725 400.00	10 500.00	817 450.00	9 185.90	777 964.67
21.318.0	Frais de perception des impôts	5 000.00		5 000.00		4 776.21	
21.329.0	Intérêts rémunérateurs	500.00		500.00		448.23	
21.330.0	Défalcations	5 000.00		5 000.00		3 961.46	
21.400.1	Impôt sur le revenu		550 000.00		570 000.00		657 897.18
21.400.2	Impôt sur la fortune		95 000.00		150 000.00		7 829.52
21.400.3	Impôt à la source		6 000.00		5 000.00		9 876.12
21.401.1	Impôt sur le bénéfice personnes morales		20 000.00		30 000.00		50 118.60
21.401.2	Impôt sur le capital personnes morales		500.00		500.00		319.90
21.402.0	Impôt foncier		40 000.00		40 000.00		36 349.65
21.404.0	Droits de mutation				5 000.00		135.65
21.406.1	Impôt sur les chiens		800.00		850.00		750.00
21.409.1	Impôt récupéré après défalcations						1 558.25
21.410.0	Patentes de boissons et tabac		100.00		100.00		100.00
21.411.0	Concession-redevance CVE		7 000.00		7 000.00		6 336.90
21.422.0	Intérêts de retard et frais de rappel		3 000.00		2 000.00		3 633.35
21.441.0	Recettes cant.-gains imm.-taxe cant.séjour		3 000.00		7 000.00		
21.451.0	Participation et remboursement du canton						3 059.55
22	Service financier	191 133.00	139 139.00	221 418.00	97 847.00	211 448.00	118 711.35
22.318.0	Frais bancaires	500.00		500.00		396.00	
22.352.0	Fonds péréquation charges	190 633.00		220 918.00		211 052.00	
22.422.0	Revenu des capitaux du patrimoine financier		10 000.00		10 000.00		9 895.35
22.424.0	Revenu patrim. financier: gravier, terrain		60 000.00		60 000.00		25 000.00
22.452.0	Fonds péréquation revenus		69 139.00		27 847.00		83 816.00

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	DOMAINES ET BATIMENTS	99 103.00	106 120.00	91 800.00	107 320.00	140 886.34	177 709.11
31	Terrain	41 103.00	18 500.00	23 500.00	20 000.00	20 367.10	18 409.00
31.300.0	Vacations des municipaux	3 000.00		3 000.00		1 487.50	
31.314.0	Entretien des terrains	500.00		500.00			
31.318.0	Honoraires et services	37 603.00		20 000.00		18 879.60	
31.423.0	Locations des terrains et mises		18 500.00		20 000.00		18 409.00
32	Forêts	12 200.00	3 500.00	13 400.00	3 500.00	4 773.75	1 010.00
321	Forêts	12 200.00	3 500.00	13 400.00	3 500.00	4 773.75	1 010.00
321.300.0	Vacations des municipaux	2 000.00		2 000.00		1 277.50	
321.309.0	Autres charges	5 000.00		5 000.00			
321.313.0	Achat divers	200.00		200.00			
321.314.0	Entretien des forêts	500.00		500.00		353.10	
321.318.0	Gestion technique	4 500.00		5 700.00		3 143.15	
321.435.0	Mises et ventes		500.00		500.00		1 010.00
321.451.0	Participations et rembours. du canton		3 000.00		3 000.00		
35	Bâtiments communaux	45 800.00	84 120.00	54 900.00	83 820.00	115 745.49	158 290.11
351	Refuge	600.00	200.00	100.00	100.00	81.10	40.00
351.314.0	Entretien du refuge	500.00					
351.318.0	Honoraires et Services	100.00		100.00		81.10	
351.423.0	Réservations		200.00		100.00		40.00
352	Congélateur	3 500.00	3 200.00	6 300.00	3 000.00	4 219.93	3 256.00
352.312.0	Energie	2 500.00		2 800.00		2 531.55	
352.313.0	Achat fournitures,march.,produits entretien					56.00	
352.314.0	Entretien du congélateur	1 000.00		3 500.00		1 632.38	
352.423.0	Location des cases et chambre froide		3 200.00		3 000.00		3 200.00
352.431.0	Remboursement						56.00

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
353	Bâtiments	41 700.00	80 720.00	48 500.00	80 720.00	111 444.46	154 994.11
353.300.0	Vacations des municipaux	1 500.00		1 000.00		717.50	
353.301.0	Salaire	2 000.00		2 000.00		1 315.00	
353.311.0	Achat de matériel, mobilier	1 500.00		500.00			
353.312.0	Energie	5 000.00		7 500.00		4 108.10	
353.313.0	Achat fournitures,march.,produits entretien	700.00		500.00		597.45	
353.314.0	Entretien des bâtiments	25 000.00		25 000.00		26 457.30	
353.318.0	Honoraires et services	6 000.00		7 000.00		5 566.95	
353.318.1	Honoraires gérance			5 000.00		5 068.06	
353.332.0	Amortissement supplémentaire					67 614.10	
353.427.0	Locations ordinaires		78 000.00		78 000.00		85 200.01
353.427.1	Locations diverses		800.00		800.00		260.00
353.427.2	Location garage		1 920.00		1 920.00		1 920.00
353.480	Prélèvement sur fonds de réserve						67 614.10

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	TRAVAUX	197 603.10	86 500.00	193 294.00	87 000.00	204 740.00	113 088.12
43	Routes	68 759.10		76 500.00		71 155.05	
43.300.0	Vacations municipaux	1 000.00		1 000.00		567.75	
43.301.0	Salaire	1 000.00		2 000.00		540.00	
43.312.0	Eclairage public	2 500.00		3 000.00		2 313.00	
43.313.0	Matériels divers	5 000.00		5 800.00		6 633.50	
43.314.0	Entretien des routes	10 000.00		15 000.00		20 021.55	
43.318.0	Honoraires et services	49 259.10		49 700.00		41 079.25	
44	Parcs, promenades, cimetières	9 834.00		8 834.00		20 236.70	
44.300.0	Vacations municipaux	500.00		500.00		140.00	
44.301.0	Salaire					90.00	
44.311.0	Achat de matériel, machines	1 000.00		2 000.00		3 123.90	
44.314.0	Entretien	2 500.00		1 500.00		11 096.45	
44.318.0	Honoraires et services	2 500.00		1 500.00		2 452.35	
44.322.0	Intérêts passifs	1 000.00		1 000.00		1 000.00	
44.331.0	Amortissement place de jeux et cimetière	2 334.00		2 334.00		2 334.00	
45	Ordures ménagères et décharge	29 300.00	26 500.00	27 250.00	27 000.00	28 885.02	28 885.02
45.300.0	Vacations municipaux	1 500.00		500.00		1 592.50	
45.301.0	Ordures : salaires	2 000.00		1 000.00		1 862.50	
45.311.0	Achat matériel, (containers)	500.00		500.00		2 252.07	
45.318.0	Honoraires et services déchets	15 000.00		14 000.00		14 315.60	
45.318.1	Déchets carnés	500.00		500.00		295.65	
45.318.2	Vieux papier et déchets encombrants	6 000.00		6 000.00		5 431.15	
45.318.3	Déchets compostables	2 000.00		3 000.00		1 665.00	
45.318.5	Verres	1 500.00		1 500.00		1 169.65	
45.318.6	Alu - Fer	300.00		250.00		300.90	
45.434.0	Taxe élimination des ordures		16 000.00		16 000.00		16 324.00
45.435.0	Produits de récupération(verres et fer)		2 000.00		2 000.00		1 601.80
45.435.1	Rétrocession (taxe au sac)		8 000.00		8 000.00		7 776.45
45.436.0	Remboursement, ristourne, déchets carnés		500.00		1 000.00		433.00
45.480.0	Prélèvement fonds de réserve						2 749.77

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
46	STEP	89 710.00	60 000.00	80 710.00	60 000.00	84 463.23	84 203.10
46.300.0	Vacations municipaux	1 000.00		1 000.00		210.00	
46.311.0	Achat matériel			1 000.00			
46.312.0	Energie	30 000.00		20 000.00		33 632.35	
46.313.0	Fournitures	5 000.00		5 000.00		4 445.31	
46.315.0	Entretien épuration	10 000.00		5 000.00		2 065.95	
46.318.0	Honoraires et prestations de service	30 000.00		35 000.00		30 609.80	
46.322.0	Intérêts passifs	3 600.00		3 600.00		3 389.82	
46.331.0	Amortissement PGEE	10 110.00		10 110.00		10 110.00	
46.434.0	Epuration : taxes		60 000.00		60 000.00		58 210.50
46.436.0	Remboursement						2 345.50
46.480.0	Prélèvement sur fonds de réserve						23 647.10

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	143 082.00		135 043.00	1 600.00	119 132.21	10 876.32
51	Enseignement primaire	108 922.00		94 010.00		84 621.41	
51.300.0	Vacations	1 000.00		2 000.00		4 161.56	
51.319.0	Cotisation ASICOVV	107 922.00		92 010.00		36 499.85	
51.352.0	Ecolage					43 960.00	
52	Enseignement secondaire	31 860.00		39 033.00	1 600.00	32 960.00	10 876.32
52.352.0	Ecolage	31 860.00		39 033.00		32 960.00	
52.436.0	Remboursement				1 600.00		10 876.32
54	Orientation professionnelle	300.00		400.00		300.80	
54.352.0	Office orientation professionnelle	300.00		400.00		300.80	
58	Temples et cultes	2 000.00		1 600.00		1 250.00	
58.301.0	Salaire organistes	600.00		200.00			
58.309.0	Autres charges	200.00		200.00		135.00	
58.365.0	Participation paroisse catholique	1 200.00		1 200.00		1 115.00	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
6	POLICE	43 502.00		44 963.00		42 622.15	
60	Administration	300.00		300.00		297.50	
60.300.0	Vacation des municipaux	300.00		300.00		297.50	
61	Corps de police	30 952.00		32 910.00		30 408.00	
61.351.0	réforme policière	30 952.00		32 910.00		30 408.00	
63	Police sanitaire	50.00		50.00		32.60	
63.318.0	Honoraires et services	50.00		50.00		32.60	
65	Défenses contre l'incendie	7 070.00		6 530.00		7 100.15	
65.300.0	Vacations des municipaux	300.00		300.00		122.50	
65.301.0	Soldes et indemnités CSP	6 770.00		6 230.00		6 507.65	
65.315.0	Entretien du matériel					470.00	
66	Protection civile	5 130.00		5 173.00		4 783.90	
66.300.0	Vacations municipalité	300.00		500.00		210.00	
66.309.0	Autres charges	4 830.00		4 673.00		4 573.90	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
7	SECURITE SOCIALE	203 469.00		244 676.00		201 103.90	422.00
72	Prévoyance sociale cantonale	197 749.00		238 876.00		174 632.10	422.00
72.300.0	Vacation des municipaux	1 000.00		1 400.00		875.00	
72.351.0	Pr.compl.AVS/AI-prév.aide soc.-prot.jeunesse	148 829.00		198 756.00		148 634.00	
72.352.0	Accueil de jour	47 920.00		38 720.00		25 123.10	
72.436.0	Remboursement						422.00
73	Santé publique	5 720.00		5 800.00		26 471.80	
73.352.0	Prestations sociales	5 720.00		5 800.00		5 403.80	
73.365.0	AVASAD, ambulance					21 068.00	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
8	SERVICES INDUSTRIELS	45 742.00	31 000.00	49 842.00	38 000.00	82 869.13	82 869.13
81	Service des eaux	45 742.00	31 000.00	49 842.00	38 000.00	82 869.13	82 869.13
81.300.0	Vacations des municipaux	1 000.00		1 000.00		1 487.50	
81.311.0	Achat matériel, compteurs	5 000.00		5 000.00		7 804.90	
81.312.0	Energie			100.00			
81.315.0	Entretien réseau et station pompage	10 000.00		10 000.00		14 971.20	
81.315.1	Démolition réservoir communal					27 306.85	
81.318.0	Honoraires et prestations de service	20 000.00		24 000.00		21 722.65	
81.322.0	Intérêts passifs	2 200.00		2 200.00		2 034.03	
81.331.1	Amortissement PDDE	7 542.00		7 542.00		7 542.00	
81.435.0	Ventes d'eau et concessions		20 000.00		27 000.00		19 973.25
81.435.1	Réserve entretien réseau-finance abonnement		11 000.00		11 000.00		10 864.00
81.436.0	Remboursement						4 000.00
81.481.0	Prélèvements sur fonds spéciaux						48 031.88

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total</i>	1 113 466.10	1 097 659.00	1 160 131.00	1 161 217.00	1 205 266.38	1 298 743.64
	<i>Excédent</i>	15 807.10			1 086.00		93 477.26

Préavis n°5/2020 : Budget 2021

Rapport de la Commission

Chers membres du Conseil et chers membres de la municipalité, la commission du préavis 5/2020 concernant le **Budget 2021**, composée de Zoé Perret-Gentil, Raphaël Sordet et Manuel Favre, s'est réunie le lundi 16 novembre. Nous avons passé en revue toutes les rubriques et avons noté les différences significatives entre les comptes 2019, le budget 2020 et finalement le budget 2021.

Nous avons ensuite transmis à notre syndique, Madame Véronique Brocard, une série de questions. Nous tenons à la remercier, ainsi que la boursière Nicole Allemann, pour les réponses apportées.

- Au point 101.3000.0 concernant les jetons de présence au conseil communal, commissions et bureau : la charge était de 5238.- en 2019, estimée à 4'000.- pour 2019, alors que cette somme augmente à 7'000.- pour 2021. Cette augmentation serait liée aux élections communales 2021 et éventuellement un conseil général extraordinaire pour la STEP.
- Aux points 21.400.1 et 2, concernant respectivement les impôts sur le revenu et la fortune : nous nous étions déjà penchés sur les fluctuations de ces sommes lors des derniers rapports. En effet, ces sommes sont de l'ordre de 665'000.-, 720'000.- et 645'000 entre respectivement les comptes 2019 et les budgets 2020 et 2021. Bien que la municipalité n'ait pas de moyen concret pour agir directement sur ces sommes, nous tenons à la sensibiliser d'être attentive aux résultats des comptes 2020 sur ces deux points afin de réagir rapidement en cas d'écart significatif vis-à-vis des rentrées budgétisées.
- Aux points 43.313 et 314 concernant le matériel divers et entretien des routes : une somme totale de 15'000.- est budgétisée pour le taccochage de certains tronçons de route détériorés, entretien des regards et éventuellement l'achat d'un radar éducatif.
- Au point 58.301 concernant le salaire à l'organiste : une somme de 600.- est budgétisée alors qu'elle était de 0 en 2019 et budgétisée à 200.- en 2020. Cette différence provient d'un rattrapage de factures. En effet, Cossonay avait oublié et la municipalité leur a signalé cet oubli.
- Au point 72.352 concernant l'accueil de jour : les charges augmentent de manière significative d'année en année : 25'000.-, 39'000.- et 48'000.- de 2019 à 2021. Cette augmentation est liée à l'augmentation de la population dans notre région et par conséquent, par une augmentation du nombre de place.

La commission estime que le budget est bien conçu et qu'il reste bien équilibré. Basé sur cette observation et à la vue des réponses apportées à nos questions, la commission propose aux membres du conseil d'accepter le préavis 5/2020.

Zoé Perret-Gentil



Raphaël Sordet



Manuel Favre



Procès-verbal du 14 décembre 2020

Ordre du jour :

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Election de la commission de gestion
4. Préavis no 5/2020 : budget 2021
5. Propositions individuelles
6. Questions, vœux, remerciements et divers

Notre président ouvre la séance à 20h précises en nous remerciant de notre présence. Cette séance se tient à la grande salle de Gollion car il nous est toujours impossible de siéger dans notre village en raison de la crise sanitaire. Il remercie la municipalité hôte qui nous a gracieusement mis leur salle, plus grande que la nôtre, à disposition.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin ne soulève pas de remarque et est accepté. Notre président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, soit l'élection d'un délégué pour l'AIPCC, il sera traité en point no 4.

Brigitte Sighartner, scrutatrice, de même que les deux suppléants étant excusés, notre président désigne au hasard Chantal Monachon qui officie ce soir au côté de Martine-Bénédicte Danthe comme scrutatrice.

Appel

20 membres sont présents, le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Admission et assermentation

Il n'y a aucune demande d'admission ce soir.

Election de la commission de gestion

Raphaël Sordet et Manuel Favre, membres actuels, ne veulent pas d'un nouveau mandat. Zoé Perret Gentil désire continuer et est réélue. Eric Perrier et Marc Desgranges se proposent et sont élus par applaudissements. Natacha Stalder reste suppléante.

Election d'un délégué pour l'AIPCC (Association Intercommunale Piscine Couverte des Chavannes)

Patrick Malleval, délégué, ayant déménagé, nous devons élire un remplaçant. Véronique Brocard, syndique, précise qu'il s'agit d'assister à deux séances par année et, petit bonus, à l'inauguration l'année prochaine. John Haldemann se présente et est élu par applaudissements.

Préavis no 5/2020 : budget 2021

Manuel Favre, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion. Cette dernière a passé en revue toutes les rubriques et noté les différences significatives entre les comptes 2019, le budget 2020 et celui de 2021, puis elle a posé les questions relatives à ces écarts à la syndique et la boursière communale. La commission tient à remercier ces dernières pour les réponses apportées.

Les points soulevés par la commission sont :

- Point 101.3000.0: l'augmentation de la somme allouée aux jetons de présence est liée aux élections communales 2021 et à un éventuel conseil général extraordinaire pour la STEP.
- Point 21.400.1 et 2, impôts sur le revenu et la fortune : la commission s'était déjà penchée sur les fluctuations des sommes d'une année à l'autre. La municipalité n'ayant pas de moyen concret pour agir, la commission lui demande d'être attentive aux résultats des comptes 2020 afin de réagir rapidement en cas d'écart significatif par rapport aux rentrées budgétisées.
- Points 43.313 et 31, matériel divers et entretien des routes : la somme totale de frs 15'000.- est budgétisée pour le taconnage de certains tronçons de route détériorés, l'entretien des regards et éventuellement l'achat d'un radar éducatif.
- Point 58.301, salaire de l'organiste : la somme plus élevée provient d'un rattrapage de factures que Cossonay avait oublié de facturer.
- Point 72.352, accueil de jour : les charges augmentent de manière significative d'année en année. Ceci est lié à l'augmentation du nombre de places dû à l'accroissement de la population dans notre région.

La commission estime que le budget est bien conçu et qu'il reste équilibré et nous propose de l'accepter.

L'assemblée n'ayant ni questions ni commentaires, nous passons directement au vote et le conseil décide :

1. D'accepter le budget 2021
(20 oui / 0 non / 0 blanc)

Cet objet est accepté à l'unanimité.

Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers

Christine Reymond, secrétaire du conseil, avise les membres que, comme chaque année, les jetons de présence de cette séance seront comptabilisés sur 2021, les feuilles de présences pour 2020 ayant déjà été remises à la boursière communale.

Suites aux questions de la dernière séance, Deborah Perret-Gentil, municipale, s'est renseignée au sujet de la fibre optique auprès de Swisscom. Elle nous informe que, à la suite des travaux entrepris en 2012, la fibre optique a été câblée depuis le central de Cossonay jusqu'à l'armoire avec convertisseur fibre-cuivre vers la Forge et raccordée aux câbles en cuivre. Il en résulte une couverture de presque 100%. A la question de savoir pourquoi toute la commune n'est pas fibrée, elle répond que les coûts de déploiement sont beaucoup trop élevés et que les débits proposés actuellement sont suffisants. Nous sommes entre 80 mbits/s et 100 mbits/s, soit au-dessus de la moyenne suisse qui est à 60 mbits/s et qu'il est possible de tester le débit sur le site www.swisscom.ch/checker. Si les câblages de la maison ne sont pas bons ou que la prise téléphonique est, par exemple, à l'étage, nous perdons du débit. Il est possible de demander un contrôle de la maison chez Swisscom. A l'heure actuelle, il n'est pas possible d'obtenir la fibre optique chez soi mais des travaux seront effectués en 2022; ensuite il sera possible de demander un raccordement direct.

Alain Jaquier, municipal, nous donne aussi quelques précisions concernant l'entretien des routes, suite aux questions de notre dernière séance. Il nous explique que la commune est propriétaire et administre les routes cantonales en traversée de localité, il appartient dès lors au propriétaire de l'infrastructure d'entretenir les ouvrages concernés. S'agissant de la responsabilité du propriétaire de la route (la commune) en cas de défaut d'entretien, celle-ci est effectivement engagée en application de l'art. 58 du Code des Obligations.

Alain Jaquier nous donne également des détails sur les températures de l'eau, sujet récurrent depuis notre raccordement à Vy de Mauraz. L'eau est à 12,5 degrés à la source, 14 degrés à Senarclens et à La Chaux, 15 degrés à Chavannes-le-Veyron, 17 degrés à Dizy et 18 degrés à Gollion, ces températures ont été prises dans les fontaines publiques. A noter que plusieurs prélèvements sont effectués par année. Il ajoute également que la qualité de l'eau est bonne. Manuel Favre demande s'il y a une limite maximale de température afin d'éviter d'éventuelles contaminations. Alain Jaquier nous répond que les analyses sont au pilier public. Notre eau répond à toutes les mesures sanitaires et que nous n'avons pas de chlorothalonil. Notre eau est captée au Pied-du-Jura où il n'y a pas de cultures de betteraves ou de pommes-de-terre. De plus, les analyses sont de plus en plus fines et précises rendant le seuil de détection de substances indésirables plus bas. Il faudrait boire 90 litres d'eau pour avoir des soucis, il n'y a donc pas lieu de paniquer.

Alain Jaquier nous avise également que notre consommation d'eau a été réduite de moitié ces quatre dernières années à la suite de la pose de micros dans le village permettant de détecter des fuites et de les réparer, du tubage des conduites alimentant le Bois de Fey et les Dailles ainsi que de la fermeture des fontaines durant 3 mois.

Notre président remercie la municipalité qui termine sa législature en ayant effectué un travail fantastique. Il remercie également la boursière et la secrétaire communale, la secrétaire du conseil, les commissions, les scrutateurs et les conseillers. Il nous souhaite un joyeux Noël, une bonne année et nous demande de rester prudents face à la Covid. Il clôt la séance à 20h25 mais celle-ci est suivie d'une information sur le processus pour les élections communales de 2021. Il n'est en effet pas possible, avec la crise sanitaire, d'organiser une assemblée communale comme c'est l'usage.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 11 février 2021.

Le président

La secrétaire